

Cahier des charges du Gouvernement

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Tennis

Niveau de qualification :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire :

Association Francophone de Tennis

Version 2.0 **Année de formation : 2019**

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte du / /

SERVICE FORMATION DES CADRES
ADEPS



INSTITUTION, ASSOCIATION,
FEDERATION ...DESIGNEE




Pierre DELAHAYE,
Secrétaire général


André STEIN,
Président A.F.T.

TABLE DES MATIERES

Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	4
1. DONNEES ADMINISTRATIVES DE L'AFT (OPERATEUR DE FORMATION).....	5
1. Informations concernant l'Association Francophone de Tennis.....	5
2. Introduction générale de la formation.....	6
3. Homologation et certification	6
2. REFERENTIEL "FONCTION ET RESULTATS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE" : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES	8
1. Prérequis du Moniteur Sportif Educateur Tennis	9
2. Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur Tennis.....	9
3. Public cible du Moniteur Sportif Educateur Tennis.....	9
4. Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur Tennis.....	9
5. Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR TENNIS INITIATEUR.....	10
3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	11
1. Schéma de base d'organisation de la formation.....	11
2. Informations à fournir par l'opérateur de formation.....	12
3. Durée théorique de la formation	12
4. Test préliminaire ou probatoire	12
5. Documents administratifs à fournir par le candidat	12
6. Modalités d'inscription	13
7. Droit de rétraction	13
8. Protection des données personnelles	13
9. Enchaînement avec la formation Moniteur Educateur Tennis	14
10. Modalités diverses.....	14
4. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES	16
1. Place de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation Moniteur Sportif Educateur Tennis	17
2. Place de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation Moniteur Sportif Educateur Tennis	24
3. Place de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de la formation Moniteur Animateur Tennis.....	39
4. Place de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de la formation Moniteur Sportif Educateur Tennis.....	60
3. Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation Moniteur Sportif Educateur Tennis.....	64
4. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Moniteur Sportif Educateur Tennis	65
5. Tableau synthèse des pondérations des champs d'évaluation vs cursus complet Initiateur Tennis (avec Animateur) + Types, formes d'évaluation et nombre d'épreuves.....	66
6. Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenants dans le dispositif de formation Initiateur tennis	67
7. Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications.....	69

5. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.....	70
1. Présentation du stage	70
2. Dossier de stage	71
3. Règles concernant les Maîtres de stages et Encadrement du stage	72
4. Endroit, niveau de stage et formules	73
5. Evaluation du stage et du rapport de stage	74
6. REFERENTIEL "EVALUATION" : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	76
1. Délais d'organisation et chronologie des évaluations.....	76
2. Objectifs, contenus et exigences des évaluations.....	76
3. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect des conditions	80
4. Publicité des accès (ou refus) aux évaluations	80
5. Publicité des modalités lors d'absences, d'arrivées tardives ou de départs prématurés aux évaluations	81
6. Nombre de sessions d'évaluation	82
7. Constitution du jury	83
8. Décisions et délibérations du jury d'évaluation	83
9. Motivation du résultat en délibération.....	83
10. Procédure de communication des résultats auprès de l'ag Sport	85
11. Procédure de communication des résultats aux candidats	85
12. Recours et procédures	85
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)	87
1. Conformité des dossiers VAFE	87
2. Valorisation des acquis de formation (VAF)	87
3. Valorisation d'acquis d'expériences (VAE)	89
4. Entretien de VAFE	90
5. Frais de procédure	91
6. Procédure administrative VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	91
7. Analyse concernant la demande de VAFE	91
8. Décision concernant la demande VAFE.....	91
9. Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	92
10. Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	92
8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS.....	94
ANNEXES.....	95
1. Grille d'évaluation des entraînements sous forme de rassemblement	96
2. Grille d'évaluation 2.2.3 Méthodologie du perfectionnement. Aspects pratiques.....	97
3. Protocole et grille d'évaluation de la distribution de la balle (CS 1.2.3)	98
4. Protocole et grille d'évaluation de l'évaluation pratique (Savoir-Faire techniques) de « Analyse de base du geste et du mouvement tennistique lié à la tactique »	102
5. Protocole et grille d'évaluation de l'encadrement en match (CS 2.3.6)	105
6. Dossier de stage Moniteur Sportif Educateur Tennis (CS 2.2.4)	110

Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "déléataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (**« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues »**) doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° **Les champs de compétences ;**
- 2° **Les modalités d'organisation ;**
- 3° **Le programme et le contenu ;**
- 4° **Les conditions d'accès ;**
- 5° **Les modalités de l'évaluation ;**
- 6° **Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants ;**
- 7° **Les conditions de dispenses de modules de formation ;**
- 8° **Les modalités de l'homologation des brevets. »**

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épique les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours...

1. DONNEES ADMINISTRATIVES DE L'AFT (OPERATEUR DE FORMATION)

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS

➤ **Siège administratif**

Chaussée de Marche 935 C (2ème étage)

5100 WIERDE

Tél. : 081/55.41.70

Fax : 081/55.41.79

E-mail : info@aftnet.be

➤ **Siège sportif**

Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large, 4

7000 MONS

Tél. : 065/32.96.12

Fax : 065/32.96.19

E-mail : centre@aftnet.be

➤ **Personne de contact chargée des formations de cadres**

Michaël DERMIENCE

Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large 4

7000 MONS

Tél. : 065/32.96.12

Fax : 065/32.96.19

E-mail : centre@aftnet.be

2. INTRODUCTION GENERALE DE LA FORMATION

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs. Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre de sa politique sportive, la Direction Sportive est hautement attentive aux compétences certifiées des Moniteurs formant les joueurs repris dans ses programmes d'entraînement. En effet, le niveau Moniteur Sportif Educateur est un minimum.

➤ **Préambule**

Ce cahier des charges est d'application pour les formations "Moniteur Educateur Tennis" pour les années 2019 et après. Ce cahier a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La conception des résultats d'acquis d'apprentissage des unités d'enseignement (modules) qui composent ce niveau de qualification est centrée sur le public cible que l'on veut encadrer.

"En fonction de son niveau d'habilité du moment, de quoi le sportif a-t-il besoin pour être bien encadré ?". Cette question est la base de toutes les réflexions et des démarches qui ont guidé la réforme des formations.

➤ **Contexte et généralités**

La formation spécifique proposée et mise en place veut répondre à plusieurs idées :

1. S'adapter aux prescrits européens qui visent à mettre en place un système permettant de décrire et de comparer les niveaux de qualification en tenant compte de toutes les filières de formation (apprentissage formel, non formel et informel). Les objectifs clairs de ces prescrits sont :
 - Permettre l'accumulation des résultats des acquis d'apprentissage obtenus dans des contextes différents ;
 - Faciliter leur transfert d'un contexte vers un autre en vue de leur validation et de là, leur reconnaissance.
2. Être en adéquation avec le cadre référentiel imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
3. Inscrire les formations et les titres décernés dans un cadre juridique.
4. Répondre aux besoins et demandes des clubs et des régions qui composent le paysage tennistique francophone.
5. Augmenter la pertinence et la qualité des niveaux de formation et des formateurs.
6. Servir de point d'ancrage à la labellisation des clubs.

3. HOMOLOGATION ET CERTIFICATION

Le brevet de "Moniteur Sportif Educateur Tennis" est homologué / certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- ✓ Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- ✓ Les cours spécifiques

2. REFERENTIEL "FONCTION ET RESULTATS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE" : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

➤ **Vocation pédagogique**

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cfr « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

1. de prérequis : compétences préalables à la formation
2. du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
3. du public cible : *public à charge du cadre sportif*
4. du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*
5. du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

1. Cadre institutionnel et législatif
2. Didactique et méthodologie
3. Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
4. Aspects sécuritaires et préventifs
5. Ethique et déontologie

1. PREREQUIS DU MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur
- Lauréat des cours spécifiques Moniteur Sportif Initiateur Tennis
- Être ou avoir été classé minimum B+2/6 en Messieurs et B-2/6 en Dames.

2. PROFIL DE FONCTION DU MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

- Fidéliser à la pratique du tennis ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage, la formation et le perfectionnement tennistique ;
- Former et consolider les habiletés motrices individuelles spécifiques au tennis ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux tactico-techniques ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis ;
- Evaluer le niveau des joueurs et détecter le talent ;
- Eduquer les joueurs et joueuses à la compétition ;
- Encadrer efficacement des joueurs ou joueuses en formation lors de compétitions ;
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif de joueur.

3. PUBLIC CIBLE DU MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

- Tous les âges
- Joueurs capables de jouer en compétition
- Joueurs en phase de formation
- Joueurs en phase de consolidation des fondamentaux de l'activité tennis
- Joueurs présentant un haut potentiel en phase de formation.

4. CADRE D'INTERVENTION DU MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

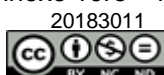
- Clubs et/ou écoles et/ou académies de tennis (stages ou cycle de cours) ;
- Programmes d'entraînements fédéraux (en club et/ou au centre de formation) ;
- Tournois régionaux ;
- Tournois nationaux ;
- Tournois internationaux pour jeunes.
- Programmes Adeps d'animation et d'initiation sportive
- Programme AFT d'animation et d'initiation
- Programme AFFSS d'animation et d'initiation

- Associations sportives diverses visant la pratique sportive encadrée (sport senior, pratique sportive encadrée...)
- Commune (centres sportifs locaux, activités de quartier, plaines sportives, ...).

5. CADRE D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILITE DU MONITEUR TENNIS INITIATEUR¹

Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont prévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

¹ Voir descripteurs génériques du CFC – Annexe 1ère – Moniteur Belge 15.05.2015
CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1



3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

1. SCHEMA DE BASE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Programmation des sessions** : 1 session tous les deux ans. Les informations sont disponibles sur le site de l'AFT : www.aftnet.be
- **Organisation de la formation par module** (Cf. Tableau synoptique section 4)
- **Organisation de la formation en journée et partiellement en externat**
- **Nombre minimum et maximum de candidats** :
 - ✓ A la formation
 - Huit inscrits au minimum, quarante-huit au maximum. Priorité donnée aux quarante-huit premières inscriptions, date de réception du paiement faisant foi.
- **Assurances** : Les candidats et les chargés de cours doivent être affiliés à un club ou fournir la preuve d'une assurance spécifique.
- **Exemple d'organisation d'une formation**
 - ✓ Etape 1 : C. G. de l'Adeps.
 - ✓ Etape 2 : Cours théoriques et/ou pratiques
 - ❖ Nombre de sessions : 1 session de 50h par année de formation
 - ❖ Lieu : déterminé par l'opérateur de la formation
 - ❖ Composition de la session : l'ensemble des modules à l'exception de :
 - CS 2.2.4 "Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques"
 - CS 2.2.5 "Stage"
 - ✓ Etape 3 : Evaluation CS 2.3.1 "Analyse du mouvement et geste du tennis lié à la tactique" (évaluation des savoir-faire techniques)
 - Cf. chapitre "Evaluations"
 - ✓ Etape 4 : Formation didactique. CS 2.2.4 " Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques"
 - ❖ Nombre de sessions : 1 session de 48h par année de formation
 - ❖ Lieu : déterminé par l'opérateur de la formation (Normalement le Centre de Formation)
 - ✓ Etape 5 : Evaluation théorique écrite
 - ❖ Date : le premier jour de la formation didactique
 - ❖ Lieu déterminé par l'opérateur de la formation
 - ❖ Evaluation portant sur l'ensemble des modules à l'exception de :
 - CS 2.2.4 "Méthodologie de la formation complète. Aspects pratiques"
 - CS 2.2.5 "Stage"

- ✓ Etape 6 : Stage didactique (modalités expliquées dans le chapitre "stage")
 - ❖ Soit 120h en club
 - ❖ Soit 80h en club + 40h lors d'une semaine de formation didactique

➤ **Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation**

Cette formation s'inscrit dans un processus global d'apprentissage et de consolidation des acquis que nous pouvons résumer par le tableau suivant.

Processus global d'apprentissage			Consolidation
C. G. opérés par l'Adeps	Formation spécifique dispensée par tout opérateur		Recyclages Formations continues et complémentaires
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

2. INFORMATIONS A FOURNIR PAR L'OPERATEUR DE FORMATION

- ✓ Être âgé de 16 ans au moment du test d'admission
- ✓ L'âge minimum pour l'homologation du brevet est 18 ans.
- ✓ Être en ordre d'affiliation dans un club (Association Francophone de Tennis ou Tennis Vlaanderen) ou fournir une preuve de souscription à une assurance spécifique.
- ✓ Ne pas être sous le coup d'une suspension fédérale.

3. DUREE THEORIQUE DE LA FORMATION

- ✓ La durée théorique² de la formation est de 209 heures en présentiel (présence aux cours dispensés par un ou des formateurs) réparties sur plusieurs jours définis au préalable.
- ✓ Le nombre d'heures d'examen est équivalent à 25 heures.
- ✓ Le nombre d'heures théoriques de stage est équivalent à 120 heures.
- ✓ La charge théorique de travail * en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à 77 heures.
- ✓ La charge théorique de travail * totale, présentiel (obligatoire) et non présentiel est estimée à 311 heures (pour les détails de chaque module, cf. Descriptif des modules de formation).

* Tableau synthèse à la section 4

4. TEST PRELIMINAIRE OU PROBATOIRE

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire ou probatoire.

5. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- ✓ Copie de la carte d'affiliation fédérale de l'année de la formation.
- ✓ Si pas affilié à un club AFT, fournir la preuve de la souscription à une assurance.
- ✓ Preuve du classement minimum requis.

² La durée théorique de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.



- Si classement étranger, fournir la preuve de l'équivalence de classement.
- ✓ Preuve de la réussite des Cours Généraux « Moniteur Sportif Educateur »

6. MODALITES D'INSCRIPTION

➤ Procédure

- ✓ Préalable
 - ❖ L'inscription se fait exclusivement en ligne via le site de l'AFT (www.aftnet.be). Le candidat doit également faire parvenir tous les documents administratifs demandés au point 2 au secrétariat de la Formation des cadres AFT, au plus tard vingt et un jours avant le début de la formation.
- ✓ Inscription définitive
 - ❖ Après lecture et acceptation du dossier d'inscription.
 - ❖ Lors de la réception du paiement du droit d'inscription qui doit être sur le compte de l'opérateur au plus tard quatorze jours avant le début de la formation.

➤ Droit d'inscription

- ✓ Un droit d'inscription raisonnable (en 2019, ce montant est de 400 euros) est exigé par l'opérateur.
- ✓ Un deuxième droit (200€ en 2019) est réclamé aux candidats qui réalisent le module CS 1.2.9 "Ateliers de formation pratique de l'initiation" en internat (frais d'hébergement).
- ✓ Le montant doit être versé sur le compte de l'opérateur de la formation avec la communication renseignée sur la facture.
- ✓ Aucun remboursement n'est possible lorsque la formation a commencé.

7. DROIT DE RETRACTION

- Une demande de remboursement peut être exceptionnellement invoquée au maximum quinze jours avant le début de l'édition de la formation concernée. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence
- Aucun remboursement n'est possible lorsque la formation a commencé.

8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, classement AFT
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.

- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.

9. ENCHAÎNEMENT AVEC LA FORMATION MONITEUR EDUCATEUR TENNIS

Candidat ayant été ou étant classé A : ce candidat peut réaliser les deux formations de front, mais en tenant compte des impératifs suivants :

- Respecter les conditions d'admission des deux niveaux de qualification au moment de l'inscription aux deux formations.
- Les cours théoriques et pratiques de la formation Initiateur doivent être suivis dans leur entièreté avant ceux de la formation Educateur.
- Le module CS.1.2.9 "Ateliers de formation pratique de l'initiation" doit être suivi et réussi dans son entièreté, avec un résultat de minimum 65 % avant le module CS.2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspect pratiques".
- La réussite de la formation Educateur ne pourra être homologuée tant que la formation Initiateur n'est pas réussie dans son entièreté.
- Le fait de réaliser les deux niveaux de qualification de front ne modifie en rien les délais de clôture de chacun des deux niveaux de qualification. Aucun arrangement dans les plannings ne peut être mis en place par le secteur de la Formation des cadres AFT.

10. MODALITES DIVERSES

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat Moniteur Sportif Educateur doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2³
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1⁴
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1⁵
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 21 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

³ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

⁴ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁵ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.



- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
-

⁶ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Cette section répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu) et 5 (les modalités d'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5	Thématique 6
<u>Cadre institutionnel et législatif</u>	<u>Didactique et méthodologie</u>	<u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u>	<u>Aspects sécuritaires et préventifs</u>	<u>Ethique et déontologie</u>	<u>Management</u>
<u>CG 2.1.1</u> Statut juridique des clubs et des fédérations	<u>CG 2.2.1</u> Intro à l'évaluation des facteurs de la performance	<u>CG 2.3.1</u> Définition des facteurs de la performance sportive	<u>CG 2.4.1</u> Les premiers soins et les suites à donner aux accidents "graves"	<u>CG 2.5.1</u> Attitude du cadre sportif face aux assuétudes	
<u>CG 2.1.2</u> Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	<u>CG 2.2.2</u> Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	<u>CG 2.3.2</u> Handicaps et pratiques sportives	<u>CG 2.4.2</u> Prévention des blessures du geste sportif		
<u>CG 2.1.3</u> Lutte contre le dopage (1/2 entre prévention et répression)	<u>CS 2.2.1</u> L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	<u>CG 2.3.3</u> La "machine humaine" à l'effort	<u>CS 2.4.1</u> Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court (1^{er} partie)		
<u>CS 2.1.1</u> Notions de base du juge-arbitrage	<u>CS 2.2.2</u> Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques	<u>CG 2.3.4</u> Intro à l'analyse du mouvement et du geste sportif			
<u>CS 2.1.2</u> Les compétitions internationales pour jeunes	<u>CS 2.2.3</u> Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratiques	<u>CG 2.3.5</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive			
	<u>CS 2.2.4</u> Stage	<u>CS 2.3.1</u> Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique			
		<u>CS 2.3.2</u> La tactique du double			
		<u>CS 2.3.3</u> Les bases de la préparation physique spécifique au tennis			
		<u>CS 2.3.4</u> Aspects psycho-émotionnels & environnementaux de la performance au tennis			
		<u>CS 2.3.5</u> L'identification du potentiel au tennis			
		<u>CS 2.3.6</u> Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis			

En clair, les modules de la 1^{er} partie de la formation, à savoir les modules des cours généraux de l'Adeps

En couleur, les modules de la 2^{er} partie de la formation, à savoir les modules des cours spécifiques de l'AFT



1. PLACE DE LA THEMATIQUE 1 « CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF » DANS LE CURSUS DE FORMATION MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

➤ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont :

- ✓ Connaître le cadre francophone concernant l'organisation de compétition
 - ✓ Connaître les règles des tournois en AFT
 - ✓ Connaître les règles des différents circuits internationaux pour jeunes
 - ✓ Se diriger vers la bonne source d'information en termes de compétitions internationales pour jeunes
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 3 %**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2**
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
- ✓ CS 2.1.1 Notions de base du Juge-Arbitrage
 - ✓ CS 2.1.2 Les compétitions internationales pour jeunes

➤ CS 2.1.1 "Notions de base du Juge-Arbitrage"

▪ Résumé

Il est reconnu que la communication entre le juge-arbitre et le moniteur de tennis peut, dans certains cas, de façon regrettable, être quelque peu conflictuelle. Cela est souvent dû au fait que chacune des parties reste bloquée dans sa position et ne perçoit pas toujours la réalité de l'autre, qu'elle soit sportive ou administrative.

Le moniteur de tennis doit-il pour autant connaître toutes les règles maîtrisées par le juge arbitre ?

La réponse est évidente. Nous n'irons pas jusque-là mais nous pensons qu'il est très important d'en connaître les bases afin de mettre un sens sur les décisions du juge-arbitre ou de défendre son joueur en cas de mauvaise application des règles du tournoi.

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" aura été initié aux bases et aux concepts du juge-arbitrage. En aucun cas, le moniteur ne pourra s'instituer "juge-arbitre officiel". Pour cela, il devra suivre et réussir la formation spécifique organisée par les différentes commissions d'arbitrage au niveau des régions.

▪ Concepts et mots clefs

- Juge-Arbitre
- Règles
- Organisation des compétitions

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Différents rôles qu'un juge-arbitre doit endosser lors d'un tournoi ;		X		
Principes de base de l'élaboration d'un tirage au sort théorique d'un tableau d'une compétition en AFT ;		X		
Procédures standards de programmation, de communication entre le juge-arbitre et les joueurs ;		X		
Démarches administratives à effectuer pour organiser un tournoi en AFT, et ce, avant, pendant et après la compétition concernée.		X		
Différents rôles qu'un juge-arbitre doit endosser lors d'un tournoi ;		X		

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
...	

Code autre module CS	Liens
...	

▪ Volume horaire et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation :	02:00
---	--------------

Temps total de présence en évaluation :					00 :15
Temps total en présentiel :					02:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

– Support

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input type="checkbox"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Sommative	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Certificative	<i>Normative</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="checkbox"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Pondération

Cette évaluation représente 15 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 1,5%;
- les 30 points de la thématique, soit 50%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 5%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 25 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, une classe

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Juge-Arbitrage AFT	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté

▪ **Diplômes, brevets, certifications⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁹</u>
Juge-Arbitre régional AFT	2005 et après

⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



➤ CS 2.1.2 "Compétitions internationales pour jeunes"

▪ Résumé

La compétition joue un rôle clé à plusieurs moments dans la formation du joueur. Celle-ci doit être intégrée progressivement tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il est donc important de connaître les différents circuits afin de pouvoir faire évoluer son joueur dans de bonnes conditions qui vont favoriser son développement à long terme.

Au niveau international, Il est intéressant également de comprendre le fonctionnement des circuits, afin de pouvoir cibler les bons tournois et mener une stratégie qui permet d'avoir accès à certains tournois et de trouver le bon compromis (adapté à l'âge du joueur) entre recherche de résultats, recherche d'expérience en compétition et recherche de développement de tous les facteurs déterminants de l'activité et de la performance.

Le paramètre financier est également un paramètre que l'on ne peut pas négliger actuellement. Il est donc indispensable pour un moniteur de trouver des stratégies pour limiter les frais engendrés par ce genre de tournoi.

▪ Concepts et mots clefs

- Stratégie d'utilisation des circuits internationaux
- Règles
- Moyens de développement
- Documents officiels
- Fact sheet
- Acceptance List
- Calcul de points

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Se diriger vers les bonnes sources d'informations		X		
Connaitre les règles de base du circuit Tennis Europe		X		
Connaitre les règles de base du Circuit ITF Junior		X		
Connaitre le système de calcul de points des différents circuits		X		
Réfléchir à une stratégie d'utilisation des circuits internationaux de jeunes adaptée à son joueur		X		

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
...	

Code autre module CS	Liens
...	

▪ Volume horaire et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation :	02:00
Temps total de présence en évaluation :	00:15

Temps total en présentiel :					02:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ¹⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

¹⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	O	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	O

– Pondération

Cette évaluation représente 15 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 1,5%;
- les 30 points de la thématique, soit 50%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 5%
- **Normes d'encadrement et de matériel :**
 - Encadrement : 1 formateur par tranche de 25 candidats commencée
 - Matériel : Matériel de projection, une classe
- **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine des compétitions jeunes aux niveaux national et international
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

- **Diplômes, brevets, certifications¹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Aucun

¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1



2. PLACE DE LA THEMATIQUE 2 « DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE » DANS LE CURSUS DE FORMATION MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

➤ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont :

- ✓ Coordonner l'ensemble des intervenants sportifs ponctuels
 - ✓ Adapter ses actes de moniteur en fonction du public lors des entraînements et du suivi en compétition
 - ✓ Adapter au niveau d'habileté des joueurs les notions méthodologiques de la formation Moniteur Sportif Initiateur Tennis
 - ✓ Comprendre et utiliser efficacement les principes tactico-techniques évolutifs
 - ✓ Maîtriser les outils méthodologiques qui permettent de faire vivre la méthode menant les joueurs de l'apprentissage des effets jusqu'à leur formation tactico-technique complète
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 59 %**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
- ✓ CS 2.2.1 L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe
 - ✓ CS 2.2.2 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques
 - ✓ CS 2.2.3 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques
 - ✓ CS 2.2.4 Stage didactique

➤ **CS 2.2.1 "L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe"**

▪ **Résumé**

Le contenu de ce module s'inspire du module CG.2.1.1. "Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance". Il n'y a pas que l'aspect technique qui est important dans la formation d'un joueur. En effet, il est essentiel de pouvoir avoir une vue d'ensemble sur les autres paramètres que sont entre autres le physique, la tactique, l'aspect psycho émotionnel, ... qui est lié de près ou de loin à l'aspect relationnel entre le "Moniteur Educateur Tennis" et ses joueurs ou joueuses.

Le "Moniteur Educateur Tennis" doit-il donc être un spécialiste de tous les domaines concernés ? Bien entendu que non. Cependant, celui-ci doit bien se rendre compte qu'il est l'élément régulateur dans le projet du joueur qu'il a sous sa responsabilité. Il a donc un rôle clé. Il faudra dès lors être attentif à être équitable dans le développement de tous les paramètres indispensables à la bonne évolution de l'individu. Il faudra éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour bénéficier de leurs expériences et compétences dans un domaine ciblé. Il sera donc question de coordonner les différents intervenants, et ce toujours dans l'intérêt premier du ou des joueurs.

En fonction du niveau de ces derniers, le "Moniteur Educateur Tennis" sera éventuellement amené à voyager avec eux lors de compétitions nationales voire internationales. Il est donc important de savoir ce qu'il y a lieu de faire lorsque l'on voyage, tant avant, pendant qu'après la compétition, et aussi bien d'un point de vue organisationnel que sportif.

Comment encadrer les joueuses compétitrices ? Doit-on s'y prendre de la même façon avec une fille qu'avec un garçon ? Poser la question est y répondre ...

▪ **Concepts et mots clefs**

- Encadrer des joueuses
- Coordonner le travail en équipe
- Rôle et responsabilité de chacun
- Développer l'autonomie
- Voyager avec son joueur

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les éléments clefs pour coordonner une équipe		X		
Connaître les éléments importants pour adapter ses interventions à ses joueurs et/ou joueuses		X		
Connaître une stratégie pour développer l'autonomie de son joueur en compétition		X		

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.1.1	*

Code autre module CS	Liens
2.3.6	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :	02:00
---	--------------



Temps total de présence en évaluation :					00 :15
Temps total en présentiel :					02:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ¹² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Modalités d'évaluation

¹² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input type="checkbox"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Sommative	<i>Normative</i>	<input type="checkbox"/>	Certificative	<i>Normative</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Critériée</i>	<input type="checkbox"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="checkbox"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Pondération

Cette évaluation représente 30 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 3%;
- les 590 points de la thématique, soit 5%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 10%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 25 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, une classe, des flip charts et feutres

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine des compétitions internationales jeunes
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

▪ **Diplômes, brevets, certifications¹³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Aucun

¹³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1



➤ **CS 2.2.2 "principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects théoriques"**

▪ **Résumé**

Ce module est une suite du module CS.1.2.8 "Méthodologie de l'initiation" et fait le lien avec le module CG.2.2.2. "Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif". Il est donc question de faire évoluer la méthodologie de base, car la dimension qu'apporte le niveau de jeu des joueurs est évidente. La méthode est plus que jamais basée sur l'échange. Il sera vu dans ce module, comment "jouer" de façon à s'adapter au public, avec les outils comme l'échelle de distribution, le principe de fermeture-ouverture, ...

Ce module a pour but essentiel de guider l'enseignant dans sa démarche pédagogique en l'aidant à choisir chronologiquement, mais surtout en fonction du développement des "savoir-faire moteurs", les situations de jeu pour faire progresser techniquement les joueurs dont il a la charge. Toute cette réflexion est basée sur l'évolution tactique évidente en tenant compte de l'accentuation des effets, en tenant compte non seulement des moyens techniques mais également du développement morphologique et des qualités physiques des joueurs.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Méthodologie du perfectionnement
- Aides méthodologiques adaptées
- Principes tactico-techniques évolutifs
- L'accentuation des effets
- Voyager avec son joueur

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Comprendre comment faire évoluer les notions méthodologiques apprises lors de la formation MSIn		X		
Comprendre les principes tactico-techniques évolutifs		X		
Connaître les éléments permettant de distribuer une balle avec efficacité		X		
Connaître la méthodologie pour entraîner des joueurs sous forme de rassemblements		X		

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.2.2	**

Code autre module CS	Liens
1.2.8	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :	06:00
Temps total de présence en évaluation :	00 :45
Temps total en présentiel :	06:45

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	02:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ¹⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Modalités d'évaluation

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
-----------------------	-------------------------------------	---------------	-----------------------	--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

¹⁴ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>
----------------	-----------------------	--------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	Etudes de cas / mise en sit ;	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Pondération

Cette évaluation représente 60 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 6%;
- les 590points de la thématique, soit 10%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 20%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 12 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, des flip charts et feutres, 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, et/ou	

▪ **Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁶</u>
Moniteur Niveau 2	1994 et après
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 & avant

¹⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

➤ **CS 2.2.3 "principes méthodologiques du perfectionnement tactico-technique au tennis. Aspects pratique"**

▪ **Résumé**

Ce module est la mise en application pratique du module CS 2.2.2 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques". Pendant une semaine, les candidats sont mis en situation réelle avec des joueurs dont les caractéristiques correspondent aux différents publics cibles qu'un "Moniteur Educateur Tennis" doit rencontrer. Lors de ces ateliers, le candidat est tantôt observateur tantôt acteur. L'objectif de ce module est de présenter et/ou de faire vivre une multitude de situations "enrichies" différentes, afin de les analyser et d'adapter ses actes d'éducateur à la réalité rencontrée.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Méthodologie du perfectionnement
- Aides méthodologiques adaptées
- Principes tactico-techniques évolutifs
- L'accentuation des effets
- Voyager avec son joueur

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Choisir la bonne méthode de correction			X	
Corriger efficacement un défaut en leçon individuelle			X	
Corriger efficacement un défaut en leçon collective				
Distribuer la balle efficacement			X	
Appliquer le principe de fermeture-ouverture			X	
Rétroagir de façon adaptée et efficace			X	
Organiser et animer efficacement des leçons sous forme de rassemblement				
Organiser et animer efficacement des leçons de double				
Adapter sa distribution de la balle aux besoins du joueur et de la réalité tactique				

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.2.2	**

Code autre module CS	Liens
2.2.2	**
1.2.9	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :	44:00
Temps total de présence en évaluation :	06 :00
Temps total en présentiel :	50:00



Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	20:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	20:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	04:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	06:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	06:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Modalités d'évaluation

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
-----------------------	-----------------------	---------------	-----------------------	--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

¹⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

SF Didactiques	X	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O
----------------	---	--------------------	---	-----------------	---	----------------	---

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	O

– Critères

Toutes les grilles utilisées pour les évaluations se trouvent dans les annexes de ce cahier des charges.

Les niveaux de comportements observables :

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue *Plusieurs comportements observables attestent de manquements.*
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

– Pondération

Cette évaluation représente 350 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 35%;
- les 590 points de la thématique, soit 60%.
- les 600 points du champ des Savoir-Faire méthodologique, soit 58%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 6 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, des flip charts et feutres, 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, et/ou	

▪ **Diplômes, brevets, certifications¹⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁹</u>
Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant

¹⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

➤ **CS 2.2.4 "Stage didactique"**

▪ **Résumé**

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES »

Le dossier de stage se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Méthodes de correction
- Application
- Contexte professionnel réel

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Acquérir une expérience pratique avec des joueurs d'un bon niveau de pratique			X	
Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation (cf. descriptif des modules de formation).			X	
Renforcer ses compétences professionnelles, acquérir les comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de "Moniteur Educateur Tennis".			X	
Exercer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques.			X	
Exercer la capacité d'analyse critique du candidat.			X	
S'intégrer dans une équipe.			X	

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.2.2	**
2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
2.2.1	*
2.2.2	**
2.2.3	**
2.3.1	**
2.3.3	**
2.3.4	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :					108:00
Temps total de présence en évaluation :					12:00
Temps total en présentiel :					120 :00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux	108 :00	Assister à des séances de	00:00	Se soumettre aux	02:00



pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...		révisions / Observer des séances-types		examens théoriques	
Se soumettre aux examens pratiques	12:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					30:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel -	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	20:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	10:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ²⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input checked="" type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input checked="" type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

²⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input checked="" type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input checked="" type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Critères et pondération

- Cette évaluation représente 200 points (30 évaluation écrite et 170 évaluation pratique) sur :
 - les 1000 points du cursus complet, soit 20%;
 - les 590 points de la thématique, soit 30%.
 - les 600 points du champ des Savoir-Faire didactique et méthodologiques
- L'évaluation de ce module comporte deux parties

– Les leçons sur 170 pts

- Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :
- Le candidat doit obtenir 50 % au total.
- Si le candidat n'obtient pas 50 %, il doit effectuer un stage de guidance dans les deux ans qui suivent la signification de son échec lors d'une formation didactique (CS 1.2.9 "Ateliers de formation pratique de l'initiation") organisée par l'AFT.
- En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat est refusé.

– Rapport du stage et dossier du stage

- Cette évaluation est effectuée sur 50 points (20 + 30), puis ramenée sur 30 points (15 + 15).
- Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :
- Le candidat doit obtenir 50 %.
- En cas de non-satisfaction, le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de soixante jours après réception de la cote d'évaluation.
- En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat doit recommencer son stage.

▪ **Normes d'encadrement :**

1 Maître de Stage pour 1 stagiaire

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique étoilé et	



Moniteur Sportif Educateur Tennis	
-----------------------------------	--

- **Diplômes, brevets, certifications²¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²²</u>
Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant

²¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



3. PLACE DE LA THEMATIQUE 3 « FACTEURS DETERMINANTS DE L'ACTIVITE ET DE LA PERFORMANCE » DANS LE CURSUS DE LA FORMATION MONITEUR ANIMATEUR TENNIS

➤ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont :

- ✓ Connaître, expliquer et démontrer les éléments tactico-techniques à enseigner pour les coups à effet
 - ✓ Distribuer la balle de façon adaptée pour l'apprentissage des effets tant à l'échange qu'au panier
 - ✓ Enseigner les éléments tactiques de base du jeu de double
 - ✓ Être capable de mettre en place les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse
 - ✓ Implémenter des outils et des techniques de base de la préparation psychologique spécifiques au tennis
 - ✓ Utiliser les outils de détection
 - ✓ Utiliser les grilles d'observation de la performance en compétition comme support à l'auto analyse du joueur
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 20 %**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 6**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
- ✓ CS 2.3.1 Analyse du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique
 - ✓ CS 2.3.2 La tactique du double
 - ✓ CS 2.3.3 Les bases de la préparation physique spécifique
 - ✓ CS 2.3.4 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive
 - ✓ CS 2.3.5 La détection du talent au tennis
 - ✓ CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition

➤ CS 2.3.1 "Analyse du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique"

▪ Résumé

Ce module est une suite évidente du module des Cours Généraux CG 2.3.4 "Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif". Une partie du résumé de ce module nous dit :

"Au terme de ce module, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" devra donc appréhender et connaître, entre autres, les différents plans de l'espace, les repères anatomiques de base, les mouvements permis par les différentes articulations, les types de contractions musculaires et les facteurs limitant le mouvement.

Ce module devra être approfondi dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline sportive, notamment par l'analyse précise de la/des technique(s) de la discipline en question, mais aussi par des exercices pratiques d'intégration de ces éléments dans les interventions du moniteur sportif sur le terrain."

L'intérêt des moniteurs de tennis pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques, est un fait avéré. Cet intérêt est justifié par le fait que l'activité tennis a une forte connotation technique. La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes, revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation trouvera un prolongement dans le module CS 2.4.2 "Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court".

Le contenu de formation de ce module aborde les éléments techniques qui permettent d'imprégner la balle d'effet (slice ou lift). Il y a, dans chaque considération technique, un lien avec la réalité tactique. Chaque coup sera analysé en fonction de son contexte tactique.

Ce module permet également au candidat de développer les compétences qui permettent de distribuer la balle au joueur tantôt à l'échange, tantôt au panier.

▪ Concepts et mots clefs

- Biomécanique
- Anatomie
- Analyse
- Activité « techno-centrée »
- Prévention des blessures

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Maitriser et appliquer les principes tactico-techniques évolutifs			X	
Comprendre la gestuelle		X		
Utiliser une grille d'analyse du geste et y repérer un défaut			X	
Se placer au bon endroit pour analyser			X	

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
----------------	-------

Code autre module CS	Liens
----------------------	-------

2.3.4	**
...	

1.3.2	**
2.4.1	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :					13:00
Temps total de présence en évaluation :					01:00
Temps total en présentiel :					14:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	13:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	01:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	04:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ²³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input checked="" type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

²³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	<input type="radio"/>	Sommative	<i>Normative</i>	<input type="radio"/>	Certificative	<i>Normative</i>	<input checked="" type="radio"/>
	<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>		<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>		<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input checked="" type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Critères et pondération

La grille utilisée pour l'évaluations se trouvent dans les annexes de ce cahier des charges.

Evaluation en 2 parties :

▪ Distribution de la balle à l'échange

- Champs : Savoir-faire techniques
- Type : Normative
- Forme : Pratique
- Pondération :

• Cette évaluation représente 100 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 10%;
- les 350 points de la thématique, soit 28,5%.
- les 100 points du champ des Savoir-Faire Techniques, soit 100%

▪ Evaluation écrite

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : certificative
- Forme : écrite
- Pondération :
 - Cette évaluation représente 90 points sur :
 - les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 9%;
 - les 350 points de la thématique, soit 26%.
 - les 300 points du champ des Savoirs, soit 30%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 8 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, des flip charts et feutres, 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

▪ **Diplômes, brevets, certifications²⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁵</u>
Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant
Dispense du test pratique : être ou avoir été B-15/4 au minimum.	

²⁴ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁵ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

➤ CS 2.3.2 "La tactique de double"

▪ Résumé

Le jeu de double est un jeu indispensable pour le développement des habiletés des joueurs. En effet, il permet de développer un jeu orienté vers l'avant et donc de développer des schémas de jeu offensifs. Les jeunes adorent jouer en double car c'est le moyen de montrer leur esprit d'équipe et de jouer avec moins de pression qu'en simple.

Il est donc question dans ce module d'expliquer et de faire vivre sur le terrain les principes tactiques de base du jeu spécifique au double. L'idée est de donner des outils aux candidats "Moniteur Educateur Tennis" afin de pouvoir mettre leurs joueurs dans des situations adaptées.

▪ Concepts et mots clefs

- Spécificités du double
- Rôles de chaque joueur

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les éléments tactiques de base du jeu de double			X	
Connaître les rôles de chaque joueurs		X		

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
...	**

Code autre module CS	Liens
2.2.2	**

▪ Volume horaire et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation :					02:00
Temps total de présence en évaluation :					00:30
Temps total en présentiel :					02:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					02:00
--	--	--	--	--	--------------

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ²⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	<input type="radio"/>	Sommative	<i>Normative</i>	<input type="radio"/>	Certificative	<i>Normative</i>	<input checked="" type="radio"/>
	<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>		<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>		<i>Critériée</i>	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

²⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Critères et pondération

Cette évaluation représente 30 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 3%;
- les 350 points de la thématique, soit 8,5%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 10%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 8 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, des flip charts et feutres, 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique (plots, cerceaux, marques au sol...)

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

▪ **Diplômes, brevets, certifications²⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁸</u>
Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant

²⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



➤ CS 2.3.3 " Les bases de la préparation physique spécifique au tennis"

▪ Résumé

Lorsqu'un joueur possède tous les coups de base du tennis, il peut alors développer son propre style de jeu en fonction de ses points forts, de ses points faibles, de son tempérament, ... et aller vers le haut niveau.

Au niveau de la préparation physique, il en va de même. Lorsqu'un joueur maîtrise les techniques de base telles que les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse, l'entraîneur peut individualiser son entraînement en fonction des différents facteurs. Le but principal de la préparation physique individualisée est d'amener le joueur à améliorer son niveau de jeu par une hyper-sollicitation et une surcharge adaptée à ses caractéristiques. La recherche du haut niveau ne doit pas négliger le maintien des exercices d'Education Athlétique (technique de course, de sauts, placements, ...) et de compensation dans l'entraînement du joueur. Il est donc indispensable de faire précéder cet entraînement physique individualisé par une éducation méticuleuse. Le rôle du "Moniteur Educateur Tennis" sera de bien veiller à la mise en place des bases de cette préparation physique. Il ne sera en aucun cas un préparateur physique à part entière.

▪ Concepts et mots clefs

- Fondamentaux athlétiques
- Education motrice et locomotrice
- 1^{ères} notions de renforcement musculaire, endurance, vitesse
- Etirements

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les fondamentaux athlétiques en vue de les enseigner lors de séances avec les joueurs		X		
Organiser et animer avec efficacité des séances de préparation physique de base			X	
Choisir avec pertinence des exercices de préparation physique de base			X	

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
2.2.1	*
2.2.3	*
2.3.1	*
2.3.3	*
2.3.4	*

Code autre module CS	Liens
2.3.1	**

▪ Volume horaire et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation :	18:00
Temps total de présence en évaluation :	00:30
Temps total en présentiel :	18:30

Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	12:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	03:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	03:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	05:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	05:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ²⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Modalités d'évaluation

– Champs d'évaluation

²⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	X	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	O	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	O

– Critères et pondération

Evaluation en deux parties :

▪ Théorique écrite : 30 points

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : écrite
- Pondération :

Cette évaluation représente 30 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 3%;
- les 350 points de la thématique, soit 8,5%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 10%

▪ 2^e partie : 50 points

- Champs : savoir-faire didactiques
- Type : sommative
- Forme : pratique
- Pondération :

Cette évaluation représente 50 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 5%;
- les 350 points de la thématique, soit 14%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 16%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 8 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, 1 terrain de tennis / 6 candidats, 1 panier de balles dures / terrain, petit matériel didactique de préparation physique (plots, cerceaux, marques au sol...), 1 salle de fitness

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, <i>et/ou</i>	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" et/ou du diplôme d'expert pédagogique AFT	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique

▪ **Diplômes, brevets, certifications³⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³¹</u>
DU en préparation physique	2010 et après
Masters en Education physique	2010 et après

³⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³¹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

➤ **CS 2.3.4 " Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive "**

▪ **Résumé**

Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la "préparation psychologique" ("préparation mentale"), à la "gestion psycho-émotionnelle", pourtant reconnus comme facteurs clés de l'apprentissage/entraînement et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une "préparation mentale" intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats.

Le moniteur sportif (au sens large du terme) est-il un psychologue ?

La réponse est claire, sans ambiguïté, non. Mais le moniteur sportif, pour être efficace, a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, ... Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques de la personne, de la relation, de l'apprentissage/entraînement, de la performance, ...

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique (CG) et d'un module pratique (CS), le candidat "Moniteur Educateur Tennis" aura été initié aux bases et aux concepts des grands secteurs de la "science psychologique". En aucun cas, le moniteur sportif ne pourra s'instituer "psychologue".

Ce module de formation pratique dispensé dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline se veut être une initiation aux principaux outils et techniques de base de "préparation psychologique", qui permettent d'améliorer directement l'efficacité de la performance sportive.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Module de formation pratique
- Principes de base de préparation psychologique
- Technique de base de la respiration
- Technique de base de la gestion du tonus musculaire

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Utiliser personnellement les techniques et outils relatifs à la respiration		X		
Utiliser personnellement les techniques et outils relatifs à la gestion du tonus musculaire		X		

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.3.2	**

Code autre module CS	Liens
...	

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :	04:00
Temps total de présence en évaluation :	00:00
Temps total en présentiel :	04:00



Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input checked="" type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ³² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Modalités d'évaluation

Pas d'évaluation

³² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur



▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 15 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, espace de cours pour disposer au sol des tapis de gym individuel (le module devra être dispensé dans un environnement calme et peu bruyant), tapis de gym individuel

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Diplôme(s) reconnu(s) par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Psychologue du Sport, et/ou	
Certificat universitaire "psychologie de la performance sportive" ou équivalent agréé	

▪ **Diplômes, brevets, certifications³³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁴</u>
Psychologue du Sport	
DU « Psychologie de la performance sportive »	

³³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

➤ CS 2.3.5 " L'identification du potentiel sportif au tennis "

▪ Résumé

Nous traitons dans ce module la notion d'identification et de l'évaluation du potentiel sportif. Le moniteur peut avoir à sa charge un certain nombre de joueurs. Il lui appartiendra donc de connaître la motivation de chacun, mais aussi de détecter au moment opportun le potentiel de chacun afin de découvrir les champions de demain et de mettre en place à temps les moyens pour optimiser les ressources du joueur/de la joueuse.

Comment cibler le moment opportun ? Devons-nous parler de détection du talent ou d'identification du potentiel ?

La notion d'évaluation permet aussi au moniteur de réaliser des groupes de niveau et de programmer les objectifs correspondant à leurs besoins.

Il faut pour cela tenir compte de beaucoup de paramètres comme l'âge biologique, la vitesse de maturation du système neuromusculaire ou psychologique, ... Nous tentons donc dans ce module de lancer une réflexion qui permettrait de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès de l'excellence sportive.

▪ Concepts et mots clefs

- Evaluation
- Potentiel sportif
- Transformation du potentiel en talent
- Tests d'évaluation

▪ Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Comprendre la différence entre talent et potentiel		X		
Connaître les paramètres à prendre en considération pour identifier le potentiel		X		
Connaître les tests d'évaluation utilisés par l'AFT		X		

▪ Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
2.3.1	**

Code autre module CS	Liens
...	

▪ Volume horaire et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation :	02:00
Temps total de présence en évaluation :	00:00
Temps total en présentiel :	02:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ³⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ Modalités d'évaluation

Pas d'évaluation

³⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

- **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 15 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, 1 classe agencée en « ilots », flip charts et feutres.

- **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'identification du talent sportif
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

- **Diplômes, brevets, certifications³⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Aucun

³⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1

➤ **CS 2.3.6 "Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis"**

▪ **Résumé**

Pour évaluer la prestation d'un joueur ou d'une joueuse en match, le bilan statistique s'avère un outil intéressant, complémentaire de l'échange entre le joueur et son moniteur. Il est important, car les données quantitatives standardisées permettent de suivre, match après match, le parcours du joueur, ses progrès accomplis ou restant à accomplir. Il est important de cibler les paramètres à observer en fonction des besoins de chaque joueur. Il est possible d'observer presque tout afin d'en retirer des pistes de travail.

Ce module vient en complément du module CS 2.2.1 "L'encadrement complet des joueurs ou des joueuses et le travail en équipe".

La méthodologie utilisée pour réaliser un (dé)briefing constructif et formatif en se servant des outils d'observation est également abordée dans ce module.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Briefing / débriefing
- Outils d'observation en match
- Suivi du match

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Utiliser les outils d'observation de l'évaluation de la performance en match			X	
Créer des grilles d'observation adaptées aux besoins de son joueur			X	
Briefer et/ou débriefer son joueur en utilisant les outils d'observation			X	
Suivre le match avec efficacité			X	

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
...	

Code autre module CS	Liens
2.2.1	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :					02:00
Temps total de présence en évaluation :					03:00
Temps total en présentiel :					05:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux	00:00	Assister à des séances de	00:00	Se soumettre aux	00:00



pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...		révisions / Observer des séances-types		examens théoriques	
Se soumettre aux examens pratiques	03:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ³⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

³⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

- Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- Critères et pondération

La grille utilisée pour l'évaluations se trouvent dans les annexes de ce cahier des charges.

Cette évaluation représente 50 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 5%;
- les 350 points de la thématique, soit 14%.
- les 600 points du champ des Savoir-Faire didactiques, soit 8%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 15 candidats commencée
- Matériel :
 - o Théorie : Matériel de projection, des flip charts et feutres
 - o Evaluation pratique : 1 terrain de tennis / 2 candidats, 4 balles, les grilles d'observation

- **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	

- **Diplômes, brevets, certifications³⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Aucun

³⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1

4. PLACE DE LA THEMATIQUE 4 « ASPECTS SECURITAIRES ET PREVENTIFS » DANS LE CURSUS DE LA FORMATION MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

➤ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont :

- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure au tennis
 - ✓ Connaître les points d'attention pour prévenir des blessures
 - ✓ Orienter efficacement un joueur blessé vers la bonne personne pour prendre en charge l'évaluation de la blessure et son traitement
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventif » dans le cursus de formation : 3 %**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventif » : 1**
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventif » :**
- ✓ CS 2.4.1 Traumatologie du tennis : Entre prévention et premiers soins sur le court (1^{ère} partie)

➤ **CS 2.4.1 « Traumatologie du tennis : Entre prévention et premiers soins sur le court (1ère partie) »**

▪ **Résumé**

Ce module de formation est en lien direct avec les modules des cours généraux CG 2.4.2 "Prévention des blessures du geste sportif" et CG 3.4.2 "Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives". La réflexion va donc du général au spécifique. Ce cours est constitué de deux parties. Une partie est développée dans le cadre de la formation "Moniteur Educateur Tennis" et la deuxième partie dans le cadre de la formation "Moniteur Entraîneur Tennis".

Le tennis, qu'il soit pratiqué par des joueurs de haut niveau ou plus modestement à un degré amateur, génère de temps en temps des blessures. Afin d'agir efficacement de manière préventive, le moniteur de tennis doit d'abord être capable d'identifier les facteurs qui pourraient prédisposer ou déclencher la lésion. Ensuite, il pourra, le cas échéant, proposer une action sur ces différents facteurs de risque, ce qui devrait réduire l'incidence et/ou la sévérité des blessures.

Dans ce module, les différents facteurs de risque de blessure communs à une majorité de sports sont décrits. Le "Moniteur Educateur Tennis" pourra donc transposer à sa propre discipline les éléments les plus importants et proposer une action à visée préventive.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Facteurs de risque de blessure
- Prévention et prophylaxie

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure au tennis		X		
Connaître les paramètres spécifiques au tennis pour prévenir des blessures		X		
Orienter efficacement un blessé vers la bonne personne pour prise en charge de l'évaluation et du traitement		X		

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
2.4.1	**
3.4.2	*

Code autre module CS	Liens
2.3.1	**

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :	04:00
Temps total de présence en évaluation :	00 :30
Temps total en présentiel :	04:30

Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ Méthodologie et support de l'animation

– Méthodologie

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ³⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ Modalités d'évaluation

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
-----------------------	-------------------------------------	---------------	--------------------------	--------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

³⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>
----------------	-----------------------	--------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Pondération

Cette évaluation représente 30 points sur :

- les 1000 points du cursus Educateur complet, soit 3%;
- les 30 points de la thématique, soit 100%.
- les 300 points du champ des Savoirs, soit 10%

▪ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Encadrement : 1 formateur par tranche de 25 candidats commencée
- Matériel : Matériel de projection, package complet de matériel didactique, un terrain de tennis et une salle de fitness

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

Titres / qualifications	Expériences utiles
A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, <i>et/ou</i>	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" <i>et/ou</i> du diplôme d'expert pédagogique AFT <i>et/ou</i> Kinésithérapeute	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique

▪ **Diplômes, brevets, certifications⁴⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ⁴¹
Kinésithérapeute sportif	

⁴⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴¹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



3. TABLEAU SYNTHÈSE « CHARGE THÉORIQUE DE TRAVAIL » DU NIVEAU DE FORMATION MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Module (Code_Nom)	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
Th 1	CS 2.1.1 Notions de base du Juge-Arbitrage	02 :00	00 :15	03 :00	05 :15
	CS 2.1.2 Les compétitions internationales pour jeunes	02 :00	00 :15	02 :00	04 :15
<i>Th1_ Cadre institutionnel et législatif</i>		<i>04 :00</i>	<i>00 :30</i>	<i>05 :00</i>	<i>09 :30</i>
Thématique 2	CS 2.2.1 L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	02 :00	00 :15	03 :00	05 :15
	CS 2.2.2 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques	06 :00	00 :45	04 :00	10 :45
	CS 2.2.3 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques	44 :00	06 :00	10 :00	60 :00
	CS 2.2.4 Stage didactique	108 :00	12 :00	30 :00	150 :00
<i>Th2_ Didactique et méthodologie</i>		<i>160 :00</i>	<i>19 :00</i>	<i>47 :00</i>	<i>226 :00</i>
Thématique 3	CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	13 :00	01 :00	10 :00	24 :00
	CS 2.3.2 La tactique du double	02 :00	00 :30	02 :00	04 :30
	CS 2.3.3 Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	18 :00	00 :30	10 :00	28 :30
	CS 2.3.4 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance au tennis	04 :00	00 :00	00 :00	04 :00
	CS 2.3.5 L'identification du potentiel sportif au tennis	02 :00	00 :00	00 :00	02 :00
	CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	02 :00	03 :00	02 :00	07 :00
<i>Th3_ Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>		<i>41 :00</i>	<i>05 :00</i>	<i>23 :00</i>	<i>70 :00</i>
Th 4	CS 2.4.1 Traumatologie du tennis : Entre prévention et 1 ^{ers} soins sur le court (1 ^{ère} partie)	04 :00	00 :30	02 :00	06 :30
<i>Th4_ Aspects sécuritaires et préventifs</i>		<i>04 :00</i>	<i>00 :30</i>	<i>02 :00</i>	<i>06 :30</i>
<i>Charge théorique de travail totale</i>		<i>209 :00</i>	<i>25 :00</i>	<i>77 :00</i>	<i>311 :00</i>

**4. TABLEAU SYNTHESE DES PONDERATIONS MODULES VS THEMATIQUES & THEMATIQUES VS CURSUS
MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR TENNIS**

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>					
THEMATIQUE	TITRE MODULE	POINTS PAR MODULE	TOTAL DE POINTS DE LA THEMATIQUE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LE CURSUS DE FORMATION
1. CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF	CS 2.1.1 LES BASES DU JUGE-ARBITRAGE	15	30	50 %	3 %
	CS 2.1.2 COMPETITIONS INTERNATIONALES POUR JEUNES	15		50 %	
2. DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE	CS 2.2.1 L'ENCADREMENT DES JOUEURS ET JOUEUSES ET LE TRAVAIL EN EQUIPE	30	590	5 %	59 %
	CS 2.2.2 PRINCIPES METHODOLOGIQUES DU PERFECTIONNEMENT AU TENNIS. ASPECTS THEORIQUES	60		10 %	
	CS 2.2.3 PRINCIPES METHODOLOGIQUES DU PERFECTIONNEMENT AU TENNIS. ASPECTS PRATIQUES	300		50 %	
	CS 2.2.4 STAGE DIDACTIQUE	200		35 %	
3. FACTEURS DETERMINANTS DE L'ACTIVITE ET DE LA PERFORMANCE	CS 2.3.1 ANALYSE DE BASE DU MOUVEMENT ET DU GESTE TENNISTIQUE LIE A LA TACTIQUE	190	350	54 %	35 %
	CS 2.3.2 LA TACTIQUE DU DOUBLE	30		8 %	
	CS 2.3.3 LES BASES DE LA PREPARATION PHYSIQUE SPECIFIQUE AU TENNIS	80		23 %	
	CS 2.3.4 ASPECTS PSYCHO-EMOTIONNEL ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA PERFORMANCE AU TENNIS	0		0 %	
	CS 2.3.5 L'IDENTIFICATION DU POTENTIEL SPORTIF AU TENNIS	0		0 %	
	CS 2.3.6 LES OUTILS DE BASE DE L'OBSERVATION DE LA PERFORMANCE EN COMPETITION AU TENNIS	50		15 %	
4. ASPECTS SECURITAIRES ET PREVENTIFS	CS 2.4.1 TRAUMATOLOGIE DU TENNIS : ENTRE PREVENTION ET PREMIERS SOINS SUR LE COURT	30	30	100 %	3 %
TOTAL		1000 Pts		100%	

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

5. TABLEAU SYNTHÈSE DES PONDERATIONS DES CHAMPS D'ÉVALUATION VS CURSUS COMPLET INITIATEUR TENNIS (AVEC ANIMATEUR) + TYPES, FORMES D'ÉVALUATION ET NOMBRE D'ÉPREUVES

SAVOIR FAIRE TECHNIQUES														SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUES					SAVOIRS CONNAISSANCES										
/100 Pts														/600 Pts					/300 Pts										
Pratique														Semaine didactique					STAGE										
CD lifté base	CD lifté court x	R lifté base	R lifté court X	CD slicé	R slicé	Montées CD	Montées R	Volées	Serv plat	Serv slicé	Serv lifté	Retours	TOTAL	CS 2.3.1 Pratique	CS 2.2.3 Méthodo pratique (leçons)	CS 2.2.3 Méthodo pratique (Distribution)	CS 2.3.3 Bases prépa physique	CS 2.3.6 Outils de base observation	TOTAL	STAGE	CS 2.1.1 Notions de base J-A	CS 2.1.2 Compét internationales jeunes	CS 2.2.1 Encadrement joueurs et travail équipe	CS 2.2.2 Principes méthodo	CS 2.3.1 Analyse du mv	CS 2.3.2 Tactique double	CS 2.3.3 Base prépa physique	CS 2.4. Traumatisme	TOTAL
20	20	20	20	10	20	10	10	10	10	20	20	10	200.0	/100	250	50	50	50	400	/200	15	15	30	60	90	30	30	30	300 ou 285

Champ d'évaluation		Type d'évaluation		Forme d'évaluation		Nombre d'épreuves	
Définition	Pondé	Définition	Pondé	Définition	Pondé	Définition	Pondé
Savoir-faire physiques, techniques, tactiques	100/1000 pts 10 %	Evaluation sommative	100 pts 100 %	Epreuve pratique	100 pts 100 %	Epreuve pratique 1	100 pts 100 %
Savoirs, connaissances	300/1000 pts 30 %	Evaluation sommative	300 pts 100 %	Epreuve écrite	300 pts 100 %	Epreuve écrite 1	300 pts 100 %
Savoir-faire méthodologiques, didactiques, pédagogiques	600/1000 pts 60 %	Evaluation sommative	600 pts 100 %	Epreuve pratique 1	400 pts 60 %	Leçons tennis	250 pts 62.5 %
						Distribution	50 Pts 12.50 %
						Scouting et (dé)briefing	50 pts 12,50 %
						Leçons prépa physique	50 pts 12.50 %
				Epreuves pratiques 2	200 pts 40 %	Leçons	170 pts
						Rapport	15 pts
Stage		Dossier	15 pts				

6. TABLEAU SYNTHÈSE DES TITRES/QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES UTILES À LA FONCTION D'INTERVENANTS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION INITIATEUR TENNIS

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications	Expériences utiles
Th 1	CS 2.1.1 Notions de base du Juge-Arbitrage	Juge-Arbitrage AFT	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
	CS 2.1.2 Les compétitions internationales pour jeunes	Arbitre officiel AFT	
Thématique 2	CS 2.2.1 L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	Expert Pédagogique et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine des compétitions jeunes aux niveaux national et international
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	
		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	
	CS 2.2.2 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, et/ou	
	CS 2.2.3 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, et/ou	
	CS 2.2.4 Stage didactique	Expert Pédagogique étoilé et	Moniteur Sportif Educateur Tennis
Thématique 3	CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	
	CS 2.3.2 La tactique du double	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine

Thématique 4		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	de la formation des moniteurs de tennis
	CS 2.3.3 Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, <i>et/ou</i>	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" et/ou du diplôme d'expert pédagogique AFT	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique
	CS 2.3.4 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance au tennis	Diplôme(s) reconnu(s) par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Psychologue du Sport, et/ou	
		Certificat universitaire "psychologie de la performance sportive" ou équivalent agréé	
	CS 2.3.5 L'identification du potentiel sportif au tennis	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
		Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'identification du talent sportif
		Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique	
	CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	Expert Pédagogique et/ou	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté
Être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum et/ou		Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis	
Être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique			
CS 2.4.1 Traumatologie du tennis : Entre prévention et 1 ^{ers} soins sur le court (1 ^{ère} partie)	A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, <i>et/ou</i>	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté	
	Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" et/ou du diplôme d'expert pédagogique AFT <i>et/ou</i>	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique	
	Kinésithérapeute		

7. TABLEAU SYNTHESE DES DIPLOMES, BREVETS, CERTIFICATIONS⁴² DONNANT DROIT A UNE DISPENSE DE PLEIN DROIT DE CHAQUE MODULE

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense de plein droit de chaque module</u>			
	Module (Code_Nom)	Intitulés	Année de délivrance ⁴³
Th 1	CS 2.1.1 Notions de base du Juge-Arbitrage	Juge-Arbitre régional AFT	2005 et après
	CS 2.1.2 Les compétitions internationales pour jeunes	Aucun	
Thématique 2	CS 2.2.1 L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	Aucun	
	CS 2.2.2 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques	Moniteur Niveau 2	1994 et après
		Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 & avant
	CS 2.2.3 Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques	Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
		Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant
	CS 2.2.4 Stage didactique	Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
		Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant
	Thématique 3	CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	Moniteur Tennis Niveau 2
Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé			1993 et avant
Dispense du test pratique : être ou avoir été B-15/4 au minimum.			
CS 2.3.2 La tactique du double		Moniteur Tennis Niveau 2	1994 et après
		Aide-Moniteur recyclé ou Moniteur Professeur recyclé	1993 et avant
CS 2.3.3 Les bases de la préparation physique spécifique au tennis		DU en préparation physique	2010 et après
		Masters en Education physique	2010 et après
CS 2.3.4 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance au tennis		Psychologue du Sport	
		DU « Psychologie de la perfo sportive »	
CS 2.3.5 L'identification du potentiel sportif au tennis		Aucun	
CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis	Aucun		
Th 4	CS 2.4.1 Traumatologie du tennis : Entre prévention et 1 ^{ers} soins sur le court (1 ^{ère} partie)	Kinésithérapeute sportif	

⁴² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴³ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

5. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités d'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

1. PRESENTATION DU STAGE

➤ **Joueurs à encadrer**

- ✓ Praticants d'un bon niveau d'habilité (étapes 4 et/ou 5 des cinq étapes de l'apprentissage) de tout âge ;
- ✓ Formes des cours et spécificités du public :
 - ❖ Groupes d'enfants de moins de 9 ans ;
 - ❖ Groupes de garçons entre 10 et 16 ans ;
 - ❖ Groupes de filles entre 10 et 16 ans ;
 - ❖ Leçons individuelles.

➤ **Cadre d'intervention**

- ❖ Clubs et/ou écoles de tennis (cycle de cours) et/ou
- ❖ Centre de formation AFT (stage lors des formations).

➤ **Début du stage didactique**

- ✓ Le stage peut débuter uniquement après le dépôt et l'acceptation de la "convention de stage" signée par le Maître de stage, le candidat, la structure accueillante et le responsable de l'opérateur de la formation.
- ✓ Cette convention doit être "déposée" par le candidat au secrétariat de l'AFT au plus tard quinze jours avant le début du stage.
- ✓ Si aucune convention n'est déposée, le stage ne sera pas reconnu et ne pourra donc pas être évalué.

➤ **Etalement du stage**

- ✓ Le stage doit impérativement s'étaler sur un minimum de vingt semaines faisant partie d'un même cycle de cours (soit hiver 1 et 2 soit hiver 2 et printemps 1).
- ✓ Conséquences d'un non-respect : annulation complète du stage.

➤ **Dépôt du cahier, du rapport du stage et de l'attestation de fin de stage**

- ✓ Au plus tard soixante jours après le dernier jour du stage.
- ✓ Conséquences d'un non-respect : 2 points seront retirés à la note finale du stage. Si le cahier et le rapport de stage ne sont pas "déposés" dans un délai de cent vingt jours après le dernier jour du stage, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.

➤ **Délai d'accomplissement du stage**

- ✓ Le stage doit être accompli dans sa totalité (dépôt du rapport, de l'attestation de fin de stage et du cahier de stage) dans un délai de deux ans (sept cent trente jours) prenant cours à la notification de réussite de l'évaluation du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques de perfectionnement au tennis. Aspects pratiques".

- ✓ Conséquences d'un non-respect : annulation complète de la formation.

2. DOSSIER DE STAGE

Composé du Cahier de stage et du Rapport

➤ **Transmission au candidat du dossier de stage**

Le dossier de stage est transmis par le secrétariat du service de la Formation des cadres de l'AFT, en même temps que la notification de réussite du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques de perfectionnement au tennis. Aspects pratiques".

➤ **Signalétiques**

Le dossier de stage se trouve dans les annexes

- ✓ Cahier de stage

❖ Objectifs

- Accompagner le stagiaire
- Préciser les objectifs et rôles de chacun (Stagiaire, Maître de stage, Chargé de mission)
- Définir et expliquer les modalités d'évaluation

❖ Le cahier de stage comprend :

- La fiche signalétique du stage et des intervenants :
 - Maître de stage
 - Lieu et horaire des leçons
 - Candidat
- Le règlement du stage
- Le code de bonne conduite
- Les modalités d'évaluation :
 - Du stage
 - Du rapport du stage
 - Du cahier de stage
- Les grilles d'évaluation pour le Maître de stage
- Une convention de stage
- Une attestation de fin de stage
- Les préparations de leçon

- ✓ Rapport de stage

❖ Description et objectifs

Le rapport de stage est un travail personnel visant à faire un bilan sur les expériences vécues.

Les objectifs de ce rapport sont :

- Présenter le club d'accueil (description, évolution, ambition, ...).
- Expliquer les tâches réalisées par le stagiaire.

- Réaliser un bilan de ces tâches en mettant en avant les points forts et les points faibles rencontrés au cours du stage.
 - Faire une évaluation du Maître de Stage (disponibilité, pertinence des interventions, ...).
 - Mettre en évidence les apports personnels et "professionnels" du stage.
- ❖ Echancier et modalités de communication
- Le rapport du stage doit être envoyé (sous format papier **et** numérique) dans un délai de soixante jours après le dernier jour du stage au secrétariat de l'opérateur.
- ❖ Conséquences d'un non-respect de l'échéancier
- 2 points sont retirés à la note finale de l'évaluation du rapport de stage.
 - Si un délai de cent vingt jours après le dernier jour du stage est atteint, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.
- ❖ Plan rédactionnel du rapport de stage
- Couverture et page de garde
 - Remerciements éventuels
 - Table des matières
 - Présentation du club et de son contexte
 - Tâches réalisées
 - Evaluation du Maître de stage (présentation, points forts, points faibles)
 - Expérience professionnelle
 - Vécu personnel
 - Conclusions
 - Lexique des termes utilisés
- ❖ Exigences de mise en forme
- Le rapport doit contenir entre 4 et 10 pages (sans compter la couverture, le dos, la table des matières, le lexique, la bibliographie éventuelle, les annexes éventuelles).
 - Le rapport de stage doit respecter les règles :
 - Du plan rédactionnel ;
 - De dactylographie (police : Calibri 11) ;
 - De numérotation des chapitres et des sections ;
 - De pagination ;
 - Des notes infrapaginales :
 - De citations d'auteurs ;
 - De déontologie en matière d'emprunts de sources.
- ❖ Le rapport peut contenir des annexes et des illustrations (photos, schémas, ...), mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1 pour 3.

3. REGLES CONCERNANT LES MAITRES DE STAGES ET ENCADREMENT DU STAGE

- ❖ Un Maître de stage (sauf possibilité 2 expliquée ci-dessous)
 - Il doit être Expert Pédagogique « Etoilé⁴⁴ » ou en cours de formation et Moniteur Sportif Educateur Tennis au moment de la signature de la convention
 - Il doit assurer la communication avec les chargés de mission de l'opérateur ou de la DG Sport.
 - Il doit assumer les tâches administratives assurant le lien entre le stage et l'AFT
 - Il doit encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance et d'évaluation et assurer ses tâches administratives dans les meilleurs délais.
 - Il doit régulièrement faire un état de la situation avec le stagiaire.
- ❖ Un chargé de mission effectuée sur la durée du stage au moins une visite de contrôle.

4. ENDROIT, NIVEAU DE STAGE ET FORMULES

✓ Possibilité 1

Le stage s'effectue dans un club, avec un « Expert Pédagogique⁴⁵ » diplômé et « étoilé » ou en cours de formation. Dans ce cadre, le candidat doit prêter 120 heures dans le club.

❖ En présentiel (séances)

- 120 heures

❖ En non présentiel (préparation de leçon, gestion du dossier de stage, ...)

- 30 heures

❖ Etalement des séances

- 4 heures x 30 semaines (cycle de cours hiver + printemps) ou
- 6 heures x 20 semaines (cycle hiver)
- Enchaînement de minimum deux leçons successives

✓ Possibilité 2

Le stage s'effectue dans un club ne possédant pas de personne acceptant d'être Maître de stage ou ne possédant pas les qualifications requises.

Dans ce cadre, le candidat doit prêter 80 heures dans le club avec visite(s) éventuelle(s) de chargés de mission de l'AFT) et 40 heures lors d'une semaine de formation Initiateur au Centre de formation AFT.

❖ En présentiel (séances)

- 120 heures (80 heures + 40 heures)

❖ En non présentiel (préparation de leçon, gestion du dossier de stage, ...)

- 40 heures

❖ Etalement des séances

- 4 heures x 20 semaines (cycle hiver et/ou printemps)
- Enchaînement de minimum deux leçons successives

⁴⁴ Expert Péda. ayant 10 crédits minimum dans le cadre de la formation continue des Moniteurs diplômés

⁴⁵ La liste des experts Pédagogiques se trouvent sur le site internet de l'AFT :

<http://www.aftnet.be/FORMATIONS/Initiateur-Expert-Pedagogique/Experts-pedagogiques>

CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1

- 40 heures (en juillet ou en août)
- ✓ Possibilité 3 :
Sur sélection de l'AFT, le stage s'effectue dans le cadre des rassemblement AFT.

5. EVALUATION DU STAGE ET DU RAPPORT DE STAGE

SAVOIR FAIRE TECHNIQUES	SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUES					SAVOIRS CONNAISSANCES									
	/600 Pts					/300 Pts									
/100 Pts	Semaine didactique					STAGE	CS 2.1.1 Notions de base J-A	CS 2.1.2 Compét internationales jeunes	CS 2.2.1 Encadrement joueurs et travail équipe	CS 2.2.2 Principes méthodo	CS 2.3.1 Analyse du mvt	CS 2.3.2 Tactique double	CS 2.3.3 Base prépa physique	CS 2.4. Traumatisme	TOTAL
	CS 2.2.3 Méthodo pratique (leçons)	CS 2.2.3 Méthodo pratique (Distribution)	CS 2.3.3 Bases prépa physique	CS 2.3.6 Outils de base observation	TOTAL										
/100	250	50	50	50	400	/200	15	15	30	60	90	30	30	30	300

LECONS DU STAGE													RAPPORT DE STAGE***	CAHIER DE STAGE***	TOTAL												
/170 Pts																/15 Pts	15 Pts										
LECONS -9ANS			LECONS 10 -16 ANS GARCONS			LECONS 10 -16 ANS FILLES			LECONS INDIVIDUELLES									TOTAL	TOTAL								
/90 Pts			/90 Pts			/90 Pts			/90 Pts				TOTAL	TOTAL	/2	/8	/6			/4	/20	/15	/5	/5	/20	/30	/15
1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**						2**	3**								
/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	360 Pts	170 Pts										

➤ Critères et pondération

L'évaluation du stage représente 200 points sur :

- les 1000 points du cursus Moniteur Sportif Educateur complet, soit 20%;
- les 590 points de la thématique 2, soit 34%.
- Les 600 points du champ des Savoir-Faire didactiques, soit 33%

✓ Partie 1 : leçons du stage didactique

LECONS DU STAGE																	
/170 Pts																	
LECONS -9ANS			LECONS 10 -16 ANS GARCONS			LECONS 10 -16 ANS FILLES			LECONS INDIVIDUELLES								
/90 Pts			/90 Pts			/90 Pts			/90 Pts								
1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	TOTAL	TOTAL
/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	360 Pts	170 Pts

- En cours de stage, pour chacun des publics cibles concernés, le Maître de stage évalue trois leçons : une évaluation pour chaque groupe à la fin du premier tiers du stage, une deuxième évaluation pour chaque groupe à la fin du deuxième tiers du stage et une troisième évaluation pour chaque groupe à la fin du stage.

- Le Maître de stage et/ou le chargé de mission présent(s) le jour de l'évaluation utilise(nt) la grille d'évaluation qui est mise à sa disposition par l'opérateur dans le cahier de stage. "Eval. CS 2.2.4". Ces évaluations sont réalisées en parfaite transparence avec le stagiaire.
 - Chaque leçon est évaluée sur 30 points, soit un total de 360 points si quatre publics, de 270 points si trois publics et de 180 points si deux publics, ramenés sur 170 points.
 - Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :
 - Le candidat doit obtenir 50 % au total des leçons.
 - Si le candidat n'obtient pas 50 %, il doit effectuer un stage de guidance dans les deux ans qui suivent la signification de son échec, lors d'une formation didactique (C.S. 1.2.9 "Ateliers de formation pratique de l'initiation") organisée par l'opérateur.
 - En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat est refusé.
- ✓ Partie 2 : rapport du stage et dossier du stage
- Cette évaluation est effectuée sur 50 points (20 + 30) puis ramenée sur 30 points (15 + 15) ;

/30 pts										
RAPPORT DE STAGE						DOSSIER DE STAGE				
/15 pts						15 pts				
Capacité à présenter l'environnement	Capacité à analyser les expériences vécues	Capacité à conclure le travail	Capacité à présenter un travail écrit	TOTAL	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Qualité des préparations	TOTAL	TOTAL
/2	/8	/6	/4	/20	/15	/5	/5	/20	/30	/15

- Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :
 - Le candidat doit obtenir 50 %.
 - En cas de non-satisfaction, le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de soixante jours après réception de la cote d'évaluation.
 - En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat doit recommencer son stage.

6. REFERENTIEL "EVALUATION" : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 5 (les modalités d'évaluation).

1. DELAIS D'ORGANISATION ET CHRONOLOGIE DES EVALUATIONS

➤ L'évaluation des Savoir-Faire physiques, techniques, tactiques

- ✓ Pratique : CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique"
 - ❖ Au maximum trois mois après avoir dispensé le module

➤ L'évaluation des savoirs, des connaissances

- ✓ Ecrit
 - ❖ La veille de la formation didactique. CS 2.2.3 "principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques"

➤ L'évaluation des savoir-faire didactiques, méthodologiques

- ✓ Epreuves pratiques
 - ❖ Première partie : lors de la semaine de formation didactique
 - ❖ Deuxième partie : lors du stage didactique (cf. chapitre "stage")

2. OBJECTIFS, CONTENUS ET EXIGENCES DES EVALUATIONS

Dans tous les cas, les points d'une deuxième session remplacent les points de la première.

➤ L'évaluation des savoir-faire physiques, techniques, tactiques

Evaluation de distribution (module CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique") (100 pts sur 1000)

- ✓ Objectifs et contenu :
 - Le candidat démontre sa technique personnelle de distribution à l'échange avec un autre candidat.
- ✓ Exigences :
 - Le candidat doit échanger avec précision, régularité, maîtrise des effets, de la vitesse et des trajectoires.
 - Cette partie est évaluée sur 100 points sur les 1000 points que représente l'ensemble des évaluations.
 - ❖ Exigences minimales de réussite : 50 % au total et 50% pour chaque coup.
 - ❖ En cas de non-satisfaction :
 - Si le candidat n'obtient pas 50 % au total de l'évaluation, il doit représenter l'ensemble de l'évaluation en seconde session la même année de formation ;
 - Si le candidat obtient 50 % au total de l'évaluation, il ne doit représenter que les parties pour lesquelles il n'a pas obtenu 50 %.
 - Le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation et n'a pas accès au stage didactique.
 - En cas de nouvelle non-satisfaction en seconde session, le candidat est refusé.

- La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

➤ L'évaluation des savoirs, des connaissances

SAVOIRS CONNAISSANCES								
/300 Pts								
CS 2.1.1 Notions de base J-A	CS 2.1.2 Compet internationales jeunes	CS 2.2.1 Encadrement joueurs et travail équipe	CS 2.2.2 Principes methodo	CS 2.3.1 Analyse du mvt	CS 2.3.2 Tactique double	CS 2.3.3 Base prépa physique	CS 2.4. Traumatato	TOTAL
15	15	30	60	90	30	30	30	300

✓ Objectifs et contenu :

- ❖ Juger le niveau de maîtrise du candidat dans l'appréhension des objectifs et des finalités des modules.
- ❖ CS 2.1.1 "Les bases du juge-arbitrage", CS 2.1.2 "Les compétitions internationales pour jeunes", CS 2.2.1 "Encadrement complet des joueurs et joueuses et le travail en équipe", CS 2.2.2 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques", CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique", CS 2.3.2 "La tactique du double", CS 2.3.3 "Les bases de la préparation physique spécifique", CS 2.4.1 "Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court".

✓ Exigences minimales de réussite :

- ❖ 50% au total du champ et 50% dans chaque module
- ❖ En cas de non-satisfaction :
 - Si le candidat n'obtient pas 50 % au total du champ, il doit représenter l'ensemble des modules en seconde session ;
 - Si le candidat obtient 50 % au total du champ, il ne doit représenter en seconde session que les modules pour lesquels il n'a pas obtenu 50 %.
- ❖ Le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation et n'a pas accès au stage didactique.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction en seconde session, le candidat est refusé
- ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

➤ L'évaluation des savoir-faire didactiques

Evaluation en 4 parties

SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUES					
/600 Pts					
Semaine didactique					STAGE
CS 2.2.3 Méthodo pratique (leçons)	CS 2.2.3 Méthodo pratique (Distribution)	CS 2.3.3 Bases prépa physique	CS 2.3.6 Outils de base observation	TOTAL	
250	50	50	50	400	

✓ Exigences minimales de réussite :

- ❖ 50% au total du champ et 50% dans chaque module
- ❖ En cas de non-satisfaction :
 - Si le candidat n'obtient pas 50 % au total du champ, il doit représenter l'ensemble des modules en seconde session ;
 - Si le candidat obtient 50 % au total du champ, il ne doit représenter en seconde session que les modules pour lesquels il n'a pas obtenu 50 %.
- ❖ Le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation et n'a pas accès au stage didactique.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction en seconde session, le candidat est refusé
- ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

Evaluation des séquences (CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques") (250 pts sur 1000)

CS 2.2.3 Principes méthodologiques. Aspects pratiques																						
LECONS																						
/200 Pts																						
MARDI					MERCREDI					JEUDI					VENDREDI					420 ou 390	TOTAL	2e session
/120 ou 90 Pts					/120 ou 90 Pts					/120 ou 90 Pts					/120 ou 90 Pts							
FCPE	1 D	2 D	1 B	1 A	FCPE	1 D	2 D	1 B	1 A	FCPE	1 D	2 D	1 B	1 A	FCPE	1 D	2 D	1 B	1 A			
/30	/30	/30	/30	120 ou 90	/30	/30	/30	/30	120 ou 90	/30	/30	/30	/30	120 ou 90	/30	/30	/30	/30	120 ou 90			

▪ Objectifs et contenu :

- Juger le niveau de maîtrise du candidat dans :
 - L'appréhension des objectifs et des finalités du module (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables pour prendre en charge de façon autonome, adéquate et efficace en termes d'apprentissage du public cible.

- Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".
- Le candidat est évalué sur neuf leçons (minimum) tant collectives qu'individuelles que sous forme de rassemblement.
- Chaque leçon compte pour 30 pts, ce qui fait un total de 270 pts qui est ramené sur 250 pts.
- Les évaluateurs utilisent les grilles d'évaluation qui sont mises à leur disposition. "Eval. CS 2.2.3"

Evaluation de la distribution de la balle au panier (CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques") (50 pts sur 1000)

- Objectifs et contenu :
 - Par 2 candidats
 - Durée +/- 1h
 - 1 des 2 candidats joue le rôle du moniteur et l'autre celui de l'élève. Le jury attribue au candidat jouant le rôle du moniteur 10 thèmes parmi les thèmes repris dans la liste ci-dessous sans que le joueur ne soit au courant.
 - Chaque distribution est évaluée sur 10 pts soit un total de 100 points qui ramené sur 50 points.
 - Pour chaque distribution, l'évaluateur doit tenir compte des paramètres

Evaluation des leçons de préparation physique (CS 2.3.3 Les bases de la préparation physique spécifique au tennis) (50 pts sur 1000)

- Objectifs et contenu :
 - Juger le niveau de maîtrise du candidat dans :
 - L'appréhension des objectifs et des finalités du module (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation.
 - Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".
 - Le candidat est évalué sur quatre leçons (minimum).
 - Chaque leçon compte pour 30 pts, ce qui fait un total de 120 pts qui est ramené sur 50 pts.

Evaluation du scouting/débriefing (CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis) (50 pts sur 1000)

- Objectifs et contenu :
 - Juger le niveau de maîtrise du candidat dans :
 - L'appréhension des objectifs et des finalités du module (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation.
 - Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".

- Le candidat doit, lors d'un match, briefer un joueur, remplir des grilles d'observation et débriefe le joueur en se servant de ces grilles.

Evaluation des leçons du stage (170 pts sur 1000) et évaluation du rapport de stage (30 pts sur 1000)

- Cf. chapitre 5 REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

3. CONDITIONS D'ACCES AUX EVALUATIONS ET CONSEQUENCES D'UN NON-RESPECT DES CONDITIONS

- ✓ Au minimum 80 % de présence aux modules de la formation
- ✓ Le respect des règles de bienséance
- ✓ Les principes de vie en commun
- ✓ ...
- **Présences - absences aux cours**
 - ✓ Les présences sont prises au début de chaque module
 - ✓ Si l'absence dépasse 20% et n'est pas avertie et pas justifiée, le candidat est refusé.
 - ✓ Si l'absence de plus de 20% est avertie et justifiée, le candidat doit suivre (lors de la session de formation suivante, les modules qu'il n'a pas pu suivre.
 - ✓ Légitimité du motif
 - Décès dans la famille (jusqu'au 2^{ème} degré)
 - Impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle. Attestation de l'employeur faisant foi
 - Autre cas jugé comme cas unique et acceptable par l'opérateur de la formation.
 - ✓ Personnes de contact à prévenir et délai
 - ❖ Le secrétariat de la Formation des cadres AFT ;
 - ❖ Dans les quarante-huit heures qui suivent l'absence.
 - ✓ Forme de la communication
 - ❖ Par courriel exclusivement.

4. PUBLICITE DES ACCES (OU REFUS) AUX EVALUATIONS

- **L'évaluation des savoir-faire techniques**
 - ✓ Par voie officielle électronique dans un délai de trente jours suivant le module « CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique".
- **L'évaluation des savoirs**
 - ✓ Par voie officielle électronique dans un délai de trente jours suivants l'examen des Savoir-Faire techniques
- **L'évaluation des savoir-faire didactiques**
 - ✓ Par voie officielle électronique dans un délai de trente jours suivant le module « CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique".
- **Les refus aux évaluations**

Le secrétariat de la Formation des cadres de l'AFT informe systématiquement les candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec, absences, ...) par voie officielle écrite (électronique ou postale).

Le candidat est seul responsable de la transmission au secrétariat de la Formation des cadres AFT des bonnes informations (adresse postale, adresse e-mail) et de tout changement éventuel.

5. PUBLICITE DES MODALITES LORS D'ABSENCES, D'ARRIVEES TARDIVES OU DE DEPARTS PREMATURES AUX EVALUATIONS

➤ Absences

- ✓ Si l'absence n'est pas avertie et justifiée :
 - ❖ Le candidat est considéré comme absent.
 - ❖ Tout candidat considéré comme absent est automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
 - ❖ S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il est refusé.
- ✓ Si l'absence est avertie et justifiée :
 - ❖ Evaluation écrite
 - Il doit représenter son évaluation de première session lors de la deuxième session.
 - Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par l'opérateur de la formation.
 - Un seul report possible.
 - ❖ Evaluation pratique
 - Une autre date est fixée par l'opérateur de la formation.
 - Les évaluations reportées doivent être réalisées dans les mêmes conditions.
 - Un seul report possible.
- ✓ Légitimé du motif :
 - CM à rentrer au secrétariat de l'opérateur de la formation par fax, e-mail ou courrier dans les quarante-huit heures qui suivent le départ.
 - Décès dans la famille.
 - Impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle. Attestation de l'employeur faisant foi
 - Autre cas jugé comme cas unique par l'opérateur de la formation.
- ✓ Personnes de contact à prévenir et délai :
 - ❖ Le responsable et le secrétariat de la Formation des cadres de l'AFT (cf. page 5 du dossier) ;
 - ❖ Dans les quarante-huit heures qui suivent l'absence.
- ✓ Forme de la communication :
 - ❖ Par courriel exclusivement

➤ Arrivées tardives

- ✓ La tolérance concernant la durée de retard et le motif du retard sont à considérer au cas par cas par le jury d'examen du jour ou le personnel en charge de la surveillance.
- ✓ En cas de non-acceptation, le candidat est considéré comme absent.

- ✓ En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
- ✓ Si le candidat est admis à présenter son évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement le droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.

➤ **Départs prématurés**

Sauf en cas de dispense, toutes les évaluations doivent être présentées dans leur intégralité.

- ✓ Si le départ anticipé n'est pas averti et pas justifié, cela est considéré comme un abandon. Le candidat est refusé.
- ✓ Si le départ anticipé est averti et justifié :
 - ❖ Evaluation écrite
 - Le candidat doit répondre à la partie non remplie de son évaluation lors de la deuxième session (les questions posées concernent les mêmes modules mais sont différentes).
 - Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par le responsable de l'opérateur de la formation.
 - ❖ Evaluation pratique
 - Test pratique technique CS 2.3.1 Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique" :
 - Le candidat doit représenter son évaluation dans son intégralité à une autre date qui est proposée par le responsable de l'opérateur de la formation.
 - Semaine didactique et stage didactique
 - La situation est évaluée au cas par cas par la Commission Pédagogique Mixte, en tenant compte des paramètres comme : moment du départ, points obtenus jusque-là, ...
 - ❖ Légitimé du motif
 - CM à rentrer au secrétariat de l'opérateur de la formation par fax, e-mail ou courrier dans les quarante-huit heures qui suivent le départ.
 - Décès dans la famille.
 - Autre cas jugé comme cas unique par l'opérateur de la formation.

6. NOMBRE DE SESSIONS D'EVALUATION

➤ **Evaluation des savoirs physiques, techniques, tactiques**

- ✓ Deux sessions
- ✓ Le candidat qui échoue à deux reprises est refusé

➤ **Evaluation des savoirs, des connaissances**

- ✓ Deux sessions
- ✓ Le candidat qui échoue à deux reprises est refusé

➤ **Evaluation des savoir-faire didactiques, méthodologiques, pédagogiques**

- ✓ Epreuve écrite
 - ❖ Deux sessions

- ✓ Epreuves pratiques
- ❖ Première partie : Formation didactique : deux sessions

7. CONSTITUTION DU JURY

Composition minimale : une personne. En fonction des évaluations, les possibilités sont les suivantes :

- Chargés de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative et/ou
- Membre désigné par l'opérateur de la formation et avec voix délibérative et/ou
- Responsable des formations de l'opérateur de la formation et avec une voix délibérative et/ou
- Maître de stage et/ou
- Responsables des journées d'animation et avec voix délibérative et/ou
- Membre de la DG Sport ayant des compétences en matière de formation de cadres et/ou
- Un ou plusieurs chargés de mission de la DG Sport.

Les membres de la Commission Pédagogique Mixte assistent de droit aux examens.

8. DECISIONS ET DELIBERATIONS DU JURY D'EVALUATION

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Celui-ci pourra être un représentant du service Formation des cadres de la DG Sport, un Conseiller Pédagogique, une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenus aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'opérateur de la formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Chaque candidat remplissant les conditions d'accès aux évaluations et inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à la DG Sport en même temps que les résultats des évaluations.

9. MOTIVATION DU RESULTAT EN DELIBERATION

➤ Réussite de plein droit en première session car :

- ✓ Au moins 50 % au total et 50 % à chaque épreuve d'évaluation. **Code R1.1**
- ✓ Au moins 50 % au total et 50 % à chaque champ et 60 % à un champ comportant un échec à un ou plusieurs module(s). **Code R1.2**
- ✓ Après délibération malgré une évaluation inférieure à 50 % dans un des champs de compétences évalués. **Code R1.3**

➤ Ajournement en deuxième session car :

- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est inférieur à 50 %. **Code A1.1**

- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs modules sont en échec. **Code A1.2**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire méthodologiques est inférieur à 50 %. **Code A.1.3**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire méthodologiques est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs modules sont en échec. **Code A1.4**
- ✓ L'évaluation des savoir-faire techniques est inférieure à 50 %. **Code A1.5**
- ✓ L'évaluation des savoir-faire technique est supérieure à 50 % mais un ou plusieurs coups sont en échec. **Code A.1.6**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation des savoir-faire méthodologiques du stage didactique. **Code A.1.7**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation du rapport et du dossier de stage. **Code A.1.8**
- ✓ Absence ou arrivée tardive non justifiée et avertie à l'évaluation en première session. **Code A1.9**
- ✓ Absences ou arrivées tardives répétées aux évaluations en première session non tolérés même si averties. **Code A1.10**
- **Réussite de plein droit en deuxième session car :**
 - ✓ Au moins 50 % au total et 50 % à chaque épreuve d'évaluation. **Code R2.1**
 - ✓ Après délibération, malgré l'évaluation d'un module inférieure à 50 %. **Code R2.2**
- **Refus car ...**
 - ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.1**
 - ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs modules sont en échec. **Code R3.2**
 - ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire techniques est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.3**
 - ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire technique est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs coups sont en échec. **Code R3.4**
 - ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire didactique est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.5**
 - ✓ Moins de 50 % à l'évaluation en deuxième session des savoir-faire méthodologiques de la formation didactique. **Code R3.6**
 - ✓ Moins de 50 % à l'évaluation en deuxième session des savoir-faire méthodologiques du stage didactique. **Code R3.7**
 - ✓ Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non justifiée et non avertie à l'évaluation de deuxième session. **Code R3.8**
 - ✓ Absences ou arrivées tardives répétées non tolérés aux évaluations en deuxième session même si averties. **Code R3.9**
 - ✓ Départ prématuré non toléré, non justifié et non averti à une évaluation. **Code R3.10**
 - ✓ Absence non justifiée et non avertie à un module de la formation. **Code R3.11**
 - ✓ Absences ou arrivées tardives répétées aux modules de la formation même si justifiées et averties. **Code R3.12**



- ✓ Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension.
Code R3.12
- ✓ Abandon de la formation. **Code R3.13**

A condition de recommencer la formation dans les 3 éditions (cycles) de formation qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les champs d'évaluation pour lesquels il a obtenu 70%. Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

10. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES RESULTATS AUPRES DE L'AG SPORT

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

11. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES RESULTATS AUX CANDIDATS

Chaque candidat reçoit ses résultats ainsi que la motivation de la délibération dans un délai de trente jours ouvrables suivants la dernière évaluation en 1^{ère} session. Cette communication se fait par voie électronique.

Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des champs d'évaluation, ...

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

12. RECOURS ET PROCEDURES

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées à l'étudiant et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de la formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter ses notes, ni solliciter une copie des corrigés des examens. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de la formation.

Lors de l'envoi des résultats de l'évaluation à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de huit jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée au secrétariat de l'opérateur de la formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de la formation) dispose de trente jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de quatre personnes avec voix délibérative :

- Un membre de la fédération ou association consulté pour la rédaction du cahier des charges, siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- Le Directeur Technique de l'opérateur de la formation ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et à inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats, mais aussi tout ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Un dossier téléchargeable sur le site www.aftnet.be, conçu à cet effet est à remplir.

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

1. CONFORMITE DES DOSSIERS VAFE

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. La demande sera donc d'office refusée.

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

2. VALORISATION DES ACQUIS DE FORMATION (VAF)

➤ Base / recevabilité de la demande VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- ✓ d'une certification⁴⁶ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation

⁴⁶ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une CdCh_MSEd_AFT_Tennis_2.1

par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- ✓ d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- ✓ -d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif animateur Tennis en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

➤ **Éléments à présenter pour une VAF**

- ✓ Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- ✓ Ce formulaire doit contenir :
 - ❖ Nom – Prénom
 - ❖ Adresse officielle complète
 - ❖ Lieu et date de naissance
 - ❖ Mail
 - ❖ Tél/Gsm.
 - ❖ le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- ✓ Compléter le tableau formaté (voir infra),

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*

- ✓ Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- ✓ Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.



- ✓ Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- ✓ Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues.... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- ✓ Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- ✓ Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- ✓ Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- ✓ Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

3. VALORISATION D'ACQUIS D'EXPERIENCES (VAE)

➤ Base / recevabilité de la demande VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- ✓ d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

Pour le niveau de qualification animateur Tennis, une expérience de 300h au cours des 3 dernières années.

- ✓ d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

➤ Eléments à présenter pour une VAE

- ✓ Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- ✓ Ce formulaire doit contenir :
 - ❖ Nom – Prénom
 - ❖ Adresse officielle complète
 - ❖ Lieu et date de naissance
 - ❖ Mail
 - ❖ Tél/Gsm.
 - ❖ le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- ✓ Compléter le tableau formaté (voir infra),

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES

(EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- ✓ Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- ✓ Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

4. ENTRETIEN DE VAFE

- ✓ Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- ✓ L'entretien de VAFE doit permettre :
 - ❖ de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - ❖ de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - ❖ de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- ✓ L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- ✓ Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE



5. FRAIS DE PROCEDURE

Des frais de procédure peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

En 2019, pas de frais de procédure.

6. PROCEDURE ADMINISTRATIVE VAFE (OU, COMMENT ET QUAND ENVOYER LE DOSSIER ?)

➤ Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

- Secrétariat de la formation des cadres AFT à l'attention du responsable de la formation des cadres (Michaël DERMIENCE)

Avenue du Grand Large, 4 à 700 Mons

- brigitte.lust@aftnet.be

➤ Comment envoyer le dossier VAFE ?

Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.

Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

➤ Quand envoyer le dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7. ANALYSE CONCERNANT LA DEMANDE DE VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

8. DECISION CONCERNANT LA DEMANDE VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

9. VALORISATION DES ANCIENNES FORMATIONS SPECIFIQUES ADEPS

➤ Cours généraux :

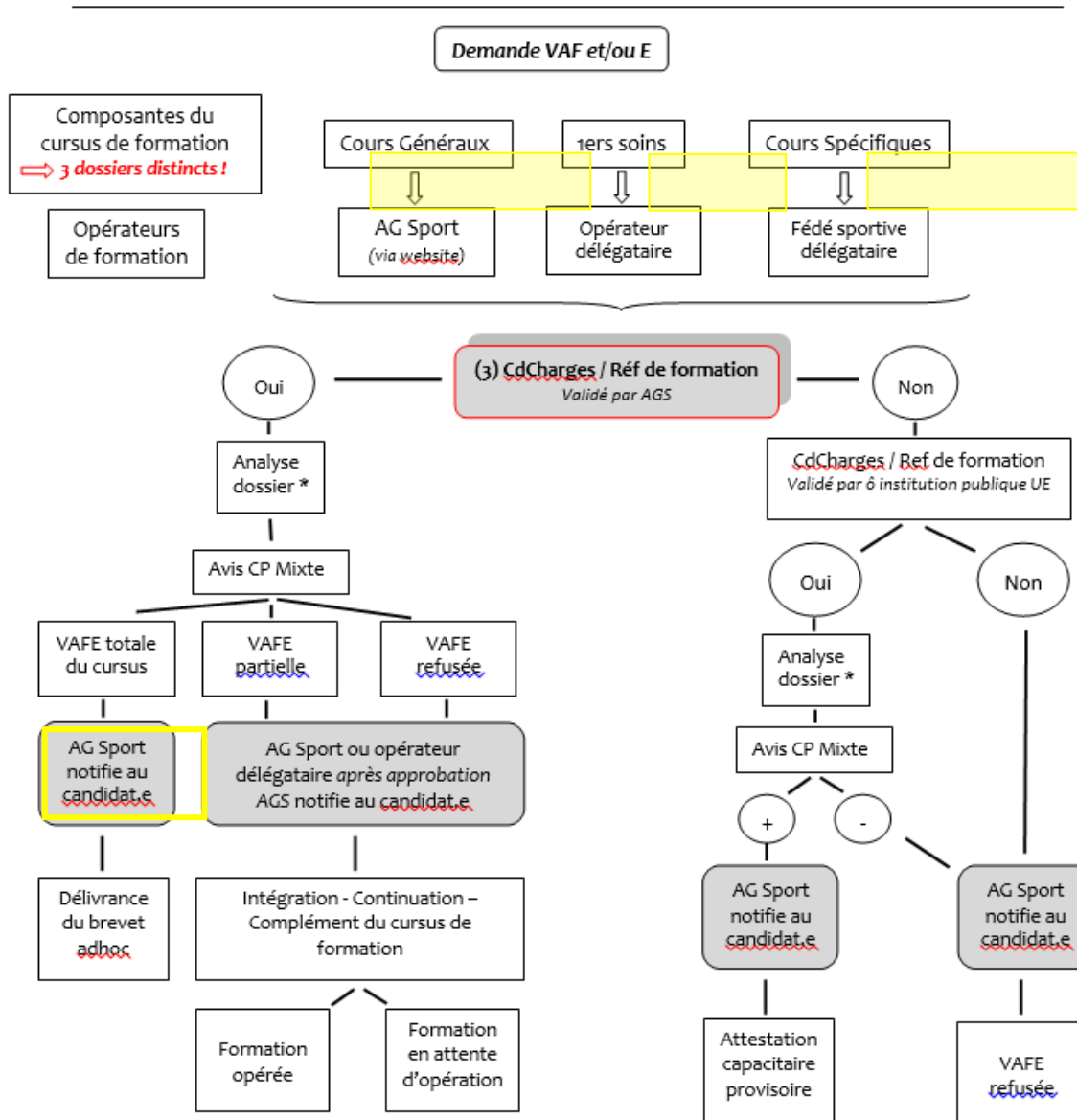
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique, ...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

➤ Cours spécifiques tennis :

		Etapes à suivre pour mise à jour						
Préalable à l'introduction du dossier "AFT"		Introduction du dossier auprès de l'AFT pour officialiser la demande						
		Etape 1	Etape 2	Etape 3				
Anciens diplômés (2013 & avant)	Niv. qualif précédent	CG (Adeps)	3. Mise à jour cours spécifiques Tennis (AFT)				Nouveaux diplômés (2013 & après)	
"Initiateur (1993 & avant)"	Aucun	Aucun	Modules		Cours	Eval.	ANIMATEUR	
"Animateur Mini-tennis"			Aucun					
"Animateur Tennis"			1.2.2 "Education motrice préparatoire"		Oui	Oui		
			1.2.3 "Tennis évolutif et les situations de jeux"		Oui	Oui		
			1.2.7 "Stage pratique Animateur"		Oui	Oui		
"Niveau 1 (1994 & après)"			"Une pratique en toute sécurité. 1ers soins en milieu sportif"		Oui	Oui	INITIATEUR	
"Aide-Moniteur (1993 & avant) non recyclé" ou "Initiateur (1993 & avant recyclé)"	Oui Animateur	Oui (via Adeps)	"Une pratique en toute sécurité. 1ers soins en milieu sportif"		Oui	Oui		
			1.2.8 "Methodologie de l'initiation"		Oui	Non	EDUCATEUR	
			1.3.2 "Fondamentaux technique"		Oui	Non		
"Niveau 2 (1994 & après)"	Oui	Oui (via Adeps)	2.3.4 "Aspects psycho-émotionnels & environnementaux de la perfo."		Oui	Non	EDUCATEUR	
"Aide-Moniteur (1993 & avant) recyclé" ou "Moniteur & Professeur (1993 & avant recyclé)"	Oui Animateur & Initiateur	Oui (via Adeps)	2.3.4 "Aspects psycho-émotionnels & environnementaux de la perfo."		Oui	Non		
			2.3.1 "Analyse de base du mouvement & du geste lié à la tactique"		Oui	Oui		

10. TABLEAU SYNTHESE COMPLET DES PROCEDURES "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

ANNEXES

1. GRILLE D'EVALUATION DES ENTRAINEMENTS SOUS FORME DE RASSEMBLEMENT



CS 2.2.3 Evaluation rassemblements

NOM entr.:
 Lieu :
 Joueur encadré:.....
 NOM de l'évaluateur :
 Date:
 Contexte du match :
 Remarques complémentaires :

	TF	F	S	B	TB	
ORGANISATION & MISE EN PLACE						Favorise un gros volume de frappes Varie les adversaires (différents types de joueurs) Varie les organisations humaines et/ou les rotations Diminue les temps morts en veillant au timing des changements de coté en match Utilise les temps de récupération pour expliquer la suite, récupérer, s'hydrater Fait des relances au niveau de l'organisation (points, remplacement...) Explique l'exercice avec efficacité Se place au bon endroit pour expliquer et démontrer si besoin (voit et est vu) Regroupe les joueurs à bon escient Regroupe les joueurs au bon endroit Prévoit le matériel Place le matériel avec efficacité S'adapte aux imprévus Veille au ramassage des balles Veille au placement des paniers Progression, évolution tactico-technique dans les situations de jeu Insiste de façon précise sur 1 élément tactico-technique à la fois Situations de jeu réelles en opposition Logique tactique Renforcement coups forts Permet la mise en place de rituels Fait des relances au niveau du contenu (exigences tactico-techniques...) Débrief avec efficacité et pertinence l'exercice une fois terminé Systèmes de comptage de points pertinents (tactique...) et garantissant la motivation /10
CONTENU						Apprend aux joueurs à assumer leurs erreurs Développe l'autonomie et responsabilité des joueurs Dynamise ou calme les joueurs à bon escient Exige une détermination Veille à toutes les valeurs morales Language positif Tient son groupe en main Fait des relances au niveau de l'implication et du niveau d'exigence mental Fait des relances au niveau de l'intensité physique (Frappes, jeu de jambes...) A des attitudes de leader tant physiquement que oralement Se déplace avec efficacité autour et entre les terrains et les joueurs Gère avec efficacité les "In/Out" Attention équilibrée entre tous les joueurs Varie à bon escient les interventions collectives et individuelles /10
CLIMAT						/10

Globalisation /30



2. GRILLE D'EVALUATION 2.2.3 METHODOLOGIE DU PERFECTIONNEMENT. ASPECTS PRATIQUES

Evaluation didactique Educateur



Cand. Stag		Evaluateur :	
Lieu :	CF Mons	Date:	Dim
Contexte:	2ème session didactique	Thème:	

NA EA A AM

Remarques éventuelles...

A1	Comprend et utilise le vocabulaire spécifique	1								
A2	Structure la séquence	1								
A3	Gère l'aspect sécuritaire	1								
A4	Organise sa leçon avec efficacité	1								
A5	Engage la balle pour rentabiliser une situation de jeu	1								
A6	Anime pour créer un climat favorisant le perfectionnement	1								
A7	Prend le groupe en main	1								
A8	Utilise efficacement la situation de jeu de départ	1								
A9	Démontre pour favoriser le perfectionnement	1								
A10	Communique pour créer un climat favorisant le perfectionnement	1								
A11	Utilise efficacement la situation de jeu d'application	1								
A12	"Organise" efficacement le moment de liaison entre la situation de jeu de départ et les jeux d'apprentissage	1								
A13	Met en place, présente et explique les exercices pour favoriser le perfectionnement	1								
A14	Distribue la balle pour favoriser le perfectionnement	2								
A15	Utilise les méthodes de correction	2								
A16	"Remplit" efficacement le moment de liaison entre la situation de jeu de départ et les jeux d'apprentissage	2								
A17	Utilise efficacement le principe de fermeture/ouverture	2								
A18	Rétroagit de façon pertinente et adaptée	2								
A19	Fait des interventions tactico-techniques qui favorisent le perfectionnement	2								
A20	Individualise	3								
A21	Choisit des exercices qui favorisent le perfectionnement	3								
A22	Aide le joueur	3								
B1	Porte des vêtements appropriés	1								
B2	Lace ses lacets	1								
B3	Reste maître de ses émotions en toute circonstance	1								
B4	Parle avec respect aux élèves	1								
B5	Est ponctuel	1								
B6	Respecte le matériel	1								
B7	Est dynamique dans sa façon de parler	1								
B8	Est patient	1								
B9	Intervient avec équité	1								
B10	Joue son rôle de personne ressource	1								
B11	Adopte un style coopératif (pas trop directif)	1								
B12	Est dynamique dans son langage corporel	1								
B13	Adopte des attitudes d'écoute (proximité, regard, expressions du visage...) et manifeste de l'intérêt aux propos des joueurs	1								

/30

Savoir-faire

Savoir-être

3. PROTOCOLE ET GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DISTRIBUTION DE LA BALLE (CS 1.2.3)



COURS SPECIFIQUES

« Moniteur Tennis Educateur »

THEMATIQUE 2

Méthodologique et didactique

MODULE 3

Principes méthodologiques du perfectionnement tactico-techniques au tennis. Aspects pratiques

EVALUATION PRATIQUE

DISTRIBUTION DE LA BALLE AU PANIER COMME

AIDE METHODO (2019)

PARAMETRES ANALYSES

Pour tous les distributions, l'évaluateur doit tenir compte des éléments suivants :

PARAMETRES D'ANALYSE	
1. <u>Rapidité pour trouver le bon exercice</u>	5. <u>Tactique...Autres</u>
2. <u>Efficacité pour mettre en place l'exercice</u>	5.1. Origine de la balle
3. <u>IGA et technique</u>	5.2. Direction de la balle
3.1. Forme du geste	5.3. Si balle +1 ou -1 : Pertinence de l'autre balle, enchaînement, timing...
3.2. Position du corps et des segments	5.4. Remplacement de l'élève
3.3. Observe le résultat	5.5. Cibles
3.4. Se déplace pour susciter un comportement chez le joueur	5.6. Rebond ou non
4. <u>Tactique ... Qualité de la balle</u>	6. <u>Adaptation à l'élève</u>
4.1. Effet	6.1. Echelon correspondant au niveau de l'élève
4.2. Vitesse	7. <u>Organisation</u>
4.3. Trajectoire	7.1. Placement du panier
4.4. Longueur	7.2. Utilisation de matériel
4.5. Précision	7.3. Comptage de pts stimulant et pertinent
4.6. Régularité	
4.7. Rythme / cadence	

PROTOCOLE DU TEST

- Durée +/- 1h
- 1 candidat / 1 à 4 joueur(s) (dépendant de la semaine de formation)
Si plusieurs joueurs, organiser les rotations et le ramassage des balles
- Le candidat tire au sort 1 thème parmi les thèmes repris dans la liste ci-dessous.
Puis, directement, il doit alors mettre en place et faire vivre d'exercice en utilisant la distribution au panier comme aide méthodologique (correction tactico-technique et pas drill ou autre).

Répéter 10 fois

La répartition des thèmes est la suivante :

1A / 2 B / 1 C / 2 D / 1 E / 1 F / 2 G

LISTE DES THEMES

		Concevoir, mettre en place et animer un exercice de distribution pour ...
A	1	CD slicé de base
	2	CD lifté de base (Renforcement)
	3	CD lifté court X (ouverture)
	4	CD lifté protection
B	5	R slicé de base
	6	R lifté de base (Renforcement)
	7	R lifté court (ouverture)
	8	R protection lifté
	9	Revers protection slicé
C	10	Montée en foulée CD
	11	Montée en foulée R
	12	Monté R pas de tango
D	13	Volée de CD prépa + conclusion
	14	Volée de R prépa + conclusion
	15	Smash décroisé
	16	CD pénalty
	17	R pénalty
E	18	JJS CD (longue, moyenne, large, courte)
	19	JJS R (longue, moyenne, large, courte)
F	20	JJS CD (longue, moyenne, large, courte) A LA MAIN
	21	JJS R (longue, moyenne, large, courte) A LA MAIN
G	22	Retour de service CD sur service performant
	23	Retour de service R sur service performant
	24	Retour de service CD sur service peu performant
	25	Retour de service R sur service peu performant
	26	Retour de service sur service slicé
	27	Retour de service sur service lifté

MONITEUR TENNIS EDUCATEUR : **DISTRIBUTION AU PANIER**

JURY D'EXAMEN : MESSIEURS &

CANDIDAT : Nom : Prénom :

Date : / /

Distributions évaluées (Ex C.3)	Pts	Problèmes observés (Cf. paramètres d'analyse)	Remarques générales
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/10		
	/100TOTAL..... /50	

4. PROTOCOLE ET GRILLE D'EVALUATION DE L'EVALUATION PRATIQUE (SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES) DE
« ANALYSE DE BASE DU GESTE ET DU MOUVEMENT TENNISTIQUE LIE A LA TACTIQUE »



COURS SPECIFIQUES

« Moniteur Tennis Educateur »

THEMATIQUE 3

Facteurs déterminants de la performance
et de l'activité

MODULE 1

Analyse de base du geste et du
mouvement tennistique lié à la tactique

EVALUATION PRATIQUE

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES

(version 2019)

PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION

Durée +/- 1 h. Le test s'effectue avec 2 candidats

1. CD lifté de base : Echanges du fond en ligne ou légèrement croisé. **5'**
2. CD lifté court : Echange croisé avec un des 2 joueurs qui peut jouer plus court croisé **2 x 4'**
3. R lifté de base : Echanges du fond en ligne ou légèrement croisé. **5'**
4. R lifté court : Echange en ligne en nuançant les longueurs et à tout moment un des 2 joueurs peut jouer court croisé. **5'**
5. CD slicé : Echanges croisés un joueur slicé, l'autre lift **2 x 4'**
6. R slicé : Echanges croisés un joueur slicé, l'autre lift **2 x 4'**
7. Montées CD **2 x 5'**
8. Montées R **2 x 5'**
9. Volées (basse et hauteur épaules) : **2 x 5'**
10. Service plat extérieur + Retour Cd et retour Rv : **2 x 2 x 3'**
11. Service slicé + service lifté : **2 x 2 x 3'**

PARAMETRES DE L'ANALYSE

Pour tous les coups analysés, l'évaluateur doit tenir compte des éléments suivants dans son analyse :

Analyse démo technique (Impression Générale de l'Action)	Analyse de la qualité de la balle (Résultat de l'action)
<ol style="list-style-type: none">1. Prise/impact (écart 3 plans)2. Frappe :<ul style="list-style-type: none">– Action avant-bras– Trajet de la tête de raquette3. Action des Jambes4. Action du buste5. I.S.6. Adaptation à la situation tactique<ul style="list-style-type: none">– Déplacement– Préparation– Impact– Accompagnement	<ol style="list-style-type: none">1. Vitesse de rotation adaptée2. Forme de la trajectoire adaptée3. Longueur adaptée4. Vitesse et puissance adaptées5. Effet adapté6. Précision7. Régularité

MONITEUR TENNIS EDUCATEUR : DEMONSTRATION A L'ECHANGE

JURY D'EXAMEN : MESSIEURS &

CANDIDAT : Nom : Prénom :

Date :/...../.....

Session ? 1^{ère} 2^{ème}

Coups évalués	Pts	Problèmes techniques (IGA)	Problèmes qualité de la balle
Coup Droit lifté de base	/20		
CD lifté court	/20		
R lifté de base	/20		
R lifté court	/20		
CD slicé	/10		
R slicé	/20		
Montées Cd	/10		
Montée R	/10		
Volées	/10		
Service plat	/10		
Service slicé	/20		
Service lifté	/20		
Retour	/10		
	/200TOTAL...../100	



COURS SPECIFIQUES

« Moniteur Tennis Educateur »

THEMATIQUE 3

Facteurs déterminants de la performance
et de l'activité

MODULE 6

Les outils de base de l'observation de la
performance en compétition au tennis

EVALUATION PRATIQUE

ENCADREMENT DE MATCH

(Version 2019)

PARAMETRES ANALYSES

Cf. Fichier Excel CS 2.3.6 « Evaluation suivi de match » :

PARAMETRES D'ANALYSE
8. <u>Echauffement avec raquette</u>
9. <u>Briefing d'avant match</u>
10. <u>Attitude pendant le match</u>
11. <u>Débriefing du match</u>

PROTOCOLE DU TEST

1 candidat / 1 joueur

Il peut y avoir d'autres joueurs du groupe de l'élève qui viennent voir le match comme lors d'un stage compétition.

Etapas de l'évaluation :

1. L'entraîneur échauffe (avec raquette) son joueur pendant 15 minutes soit sur un terrain complet soit sur un demi-terrain (choix de l'évaluateur)
2. L'entraîneur briefe son joueur pendant 5 minutes
3. L'entraîneur choisit une ou des feuilles d'analyse de match
4. Lors d'un match d'une durée arbitrairement fixée à 30 minutes, l'entraîneur suit son joueur.
5. Après le match, l'entraîneur débrief son joueur pendant maximum 10 minutes

Synthèse du protocole : Durée de l'évaluation 1h10

- 1 15' : Echauffement avec raquette
- 2 5' : Briefer joueur
- 3 30' : Attitude et comportements pendant le match
- 4 10' : Débriefer le match avec le joueur

Total : 60'

L'entraîneur doit gérer les autres joueurs de son team qui ne jouent pas de match (Grille d'observation, visionner le futur adversaire...)

Le chargé de cours, peut quand il le décide de mettre en place créer un scénario (parmi les suivants ou un autre) :

- Juste après le briefing, le J-A se rend compte d'une erreur de lancement de match et change l'adversaire
- Interruption du match (3, 5, 10 minutes) pour mauvaises conditions climatiques

- Passer de l'extérieur à l'intérieur (hall)
- 1 parent s'énerve pendant le match sur :
 - L'entraîneur car il est mécontent du travail effectué pendant les entraînements
 - Son enfant car il perd
 - Sur le joueur adverse
 - ...
- L'entraîneur adverse :
 - Coach son joueur
 - Créé un climat agressif
 - Force son joueur à tricher
 - ...
- Les joueurs qui accompagnent le team :
 - Sont infernaux pendant le match
 - Vont commencer un match qui était prévu plus tard
 - ...
- ...

CS 2.3.6 Evaluation encadrement de match



NOM entr. :

NOM de l'évaluateur :

Lieu :

Date :

Joueur encadré :

Contexte du match :

TF F S B TB Remarques complémentaires ...

ECHAUFFEMENT AVEC RAQUETTE		TF	F	S	B	TB	Remarques complémentaires ...	
Climat / commun	Met en confiance son joueur							
	Amène le joueur à se concentrer							
	Amène le joueur à mobiliser ses ressources							
Qualité de la distribution	Précision							
	Rythme							
	Nombre de frappes							
	Effet							
Divers	Changement de direction							
	Pousse à l'hydratation							
	Contextualise l'échauffement et le match							
	Veille à l'hydratation du joueur							
	Veille au matériel du joueur						/5	
BRIEFING D'AVANT MATCH	Communication	Utilise les différents canaux à bon escient						
		Est précis et concis						
		Adapte et nuance la tonalité de sa voix						
		Adapte sa terminologie						
		Adapte et nuance son langage corporel						
	Contenu	Vérifie la compréhension du joueur						
		Objectif sur l'attitude						
		Objectif sur la tactique						
		Objectif sur l'adversaire						
		Tient compte du niveau de compétence du joueur						
Effet boostant	Tient compte des objectifs d'apprentissage du moment							
	Tient compte du débriefing du match précédent							
	Termine et synthétise par un mot clef récapitulatif par objectif							
	Pousse le joueur à mobiliser ses ressources							
	Pousse le joueur à se transcender							
	Met le joueur en confiance "honnête"							
	Tient compte du contexte du match						/5	
PENDANT LE MATCH	Outils	Remplit 1 feuille d'analyse en rapport avec les objectifs fixés						
		Remplit la feuille efficacement (Propreté et vitesse)						
		Remplit la feuille discrètement						
	Communication	Partage les émotions avec son joueur mais en les contrôlant						
		Se sert des mots clefs du briefing pour faire des relances						
		Au besoin, rectifie et apporte des nuances aux mots clefs						
		Encourage en toutes circonstances						
		Utilise le contact visuel à bon escient						
		Utilise des codes						
	Attitude	Profite des temps morts pour s'occuper de son joueur						
Coach discrètement son joueur								
N'est pas absorbé par sa feuille d'analyse								
Adopte une attitude avec le message qu'il veut faire passer								
Aide le joueur dans le calme en cas de problème d'arbitrage								
Garde le contrôle de ses émotions en toutes circonstances								
Règle ment	Adopte une attitude concernée et engagée							
	Est assis au bon endroit pour voir, être vu et entendu pendant les pts							
	Est assis au bon endroit pour voir, être vu et entendu pendant les changements de côté							
	Est bien assis							
Divers	Coach discrètement son joueur							
	Connait les règles d'arbitrage et de J-A							
	Garde sous surveillance les autres joueurs							
	Surveille les parents et/ou entr. adverse et au besoin intervient							
	Intervient en cas de mauvais comportement de son joueur							
	Respecte l'adversaire						/5	

		TF	F	S	B	TB	Remarques complémentaires ...
DEBRIEFING	Communication	Utilise les différents canaux à bon escient					
		Est précis et concis					
		Adapte la tonalité de sa voix					
		Est empathique dans sa communication					
		Est assertif dans sa communication					
		Adapte sa terminologie					
		Adapte son langage corporel					
	Climat réflexif	Donne la parole au joueur pour se justifier					
		Reste dans le dialogue					
		Fait en sorte que ce soit le joueur qui propose les pistes					
		Amène à l'auto-évaluation					
		Active les connaissances					
		Adapte son implication au degré de participation du joueur					
	Rôles	Résume et conclut					
		Prépare le transfert: Contextualise-décontextualise...					
		Joue son rôle de facilitateur					
		Joue son rôle d'évaluateur					
		Joue son rôle de personne ressource					
		Joue son rôle de "booster"					
		Joue son rôle de planificateur					
Joue son rôle de modèle							
Contenu	Concordance objectifs briefing-débriefing						
	Pertinence des interventions						
	Fidélité aux syllabus						
Climat affectif	Garanti la sécurité affective						
	Reste objectif et intègre						
	Evalue (observe) le faits et pas le joueur						
	Alterne positif et négatif						
	Soutient la motivation						

/10

Globalisation

/25



COURS SPECIFIQUES

« Moniteur Tennis Educateur »

THEMATIQUE 2

Didactique et méthodologie

MODULE 4

Stage didactique Educateur

DOSSIER DE STAGE

SOMMAIRE

1. **CADRE GENERAL DU STAGE**
2. **CODE DE BONNE CONDUITE**
3. **CONVENTION DE STAGE A REMPLIR ET ENVOYER**
4. **FICHES DE GUIDANCE DU STAGIAIRE**
5. **EVALUATIONS**
 - **Des leçons**
 - **Du dossier de stage**
 - **Du rapport de stage**
6. **PREPARATIONS DES LECONS**
7. **ATTESTATION DE FIN DE STAGE**
8. **RAPPORT DE STAGE**
9. **« CHECK LIST » CONTENU DOSSIER DE STAGE**
10. **CONTACTS**

1. CADRE GENERAL DU STAGE

1. PRESENTATION DU STAGE :

- Résultats d'acquis d'apprentissage :
 - Acquérir une expérience pratique avec des joueurs possédant un bon niveau d'habileté ;
 - Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques vus au cours de la formation (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - Renforcer ses compétences professionnelles, acquérir les comportements et les modes de fonctionnement requis par la fonction de "Moniteur Educateur Tennis" ;
 - Exercer la capacité d'analyse critique du candidat ;
 - Se développer au sein d'une équipe de moniteurs et d'un club.

Rappel du profil de fonction :

- Fidéliser à la pratique du tennis ;
 - Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage, la formation et le perfectionnement tennistique ;
 - Former et consolider les habiletés motrices individuelles spécifiques au tennis ;
 - Parfaire l'apprentissage des fondamentaux tactico-techniques ;
 - Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis ;
 - Evaluer le niveau des joueurs et détecter le talent ;
 - Eduquer les joueurs et joueuses à la compétition ;
 - Encadrer efficacement des joueurs ou joueuses en formation lors de compétitions ;
 - S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif de joueur.
 - S'intégrer dans une équipe d'enseignants ou de dirigeants.
- Joueurs à encadrer :
 - Praticants d'un bon niveau d'habileté (étapes 4 et/ou 5 des cinq étapes de l'apprentissage) de tout âge capables de jouer en compétition ;
 - Formes des cours et spécificités du public :
 - Groupes d'enfants de moins de 9 ans ;
 - Groupes de garçons entre 10 et 16 ans ;
 - Groupes de filles entre 10 et 16 ans ;
 - Leçons individuelles.
 - Cadre d'intervention :
 - Clubs et/ou écoles de tennis (cycle de cours) et/ou
 - Centre de formation AFT (stage lors des formations ou rassemblements).
 - Encadrement du stage :
 - Un maître de stage (sauf possibilité 2 expliquée ci-dessous) :

- Il doit être "Expert pédagogique étoilé »⁴⁷ et Educateur au moment de la signature de la convention de stage;
 - Il doit assurer la communication régulière avec les chargés de mission de l'opérateur ou de la DG Sport ;
 - Il doit encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance et d'évaluation et assurer ses tâches administratives dans les meilleurs délais ;
 - Il doit régulièrement faire un état de la situation avec le stagiaire.
 - Un chargé de mission effectuera au moins une visite de contrôle sur la durée du stage.
- Charge théorique de travail :
 - Possibilité 1 :
Le stage s'effectue dans un club, avec un « Expert Pédagogique⁴⁸ » diplômé et « étoilé » ou en cours de formation. Dans ce cas, le stagiaire doit prêter 120h minimum dans le club.
 - En présentiel : (séances)
 - 120H
 - En non présentiel : (Préparation de leçon, gestion du dossier de stage)
 - 40H
 - Etalement des séances :
 - 4h X 30 semaines (Cycle de cours hiver + printemps) ou
 - 6h X 20 semaines (Cycle hiver)
 - Tranches de minimum 2 leçons successives
 - Possibilité 2 :
Le stage s'effectue sans Expert Pédagogique remplissant le rôle Maître de stage. Le stagiaire doit prêter 80h dans le club (avec visite(s) éventuelle(s) de chargés de mission de l'AFT) et 40h lors d'une semaine de formation Initiateur au Centre d'Entraînement et de Formation AFT.
 - En présentiel : (séances)
 - 120H (80h + 40h)
 - En non présentiel : (Préparation de leçon, gestion du dossier de stage,)
 - 40H
 - Etalement des séances :
 - 4h X 20 semaines (Cycle hiver et/ou printemps en club).
Tranches horaires de minimum 2 leçons successives
 - 40h (lors d'une semaine de formation didactique AFT)
 - Possibilité 3 :
Sur sélection de l'AFT, le stage s'effectue dans le cadre des rassemblement régionaux.

⁴⁷ Expert Péda. ayant 10 crédits minimum dans le cadre de la formation continue des Moniteurs diplômés

⁴⁸ La liste des experts Pédagogiques se trouvent sur le site internet de l'AFT :

<http://www.aftnet.be/FORMATIONS/Initiateur-Expert-Pedagogique/Experts-pedagogiques>

2. ECHEANCIER ET CONSEQUENCES D'UN NON-RESPECT :

- Transmission au candidat du dossier de stage par l'AFT :
 - Le dossier est transmis au moment de la notification de réussite de la formation.

- Délai d'accomplissement du stage :
 - Le stage doit être accompli dans sa totalité (dépôt du rapport, de l'attestation de fin de stage et du cahier de stage) dans un délai de 2 ans (730 jours) prenant cours à la notification de réussite de la formation.
 - Conséquences d'un non-respect : Annulation complète de la formation.

- Dépôt de la convention de stage par le stagiaire auprès du secrétariat de la Formation des Cadres AFT
 - Le stage ne peut débuter qu'après le dépôt de la « convention de stage » signée par le Maître de stage, le candidat et le responsable de l'opérateur de formation.
 - Cette convention doit être « déposée » par le candidat au secrétariat de l'opérateur au plus tard 15 jours avant le début du stage. Soit sous format papier soit sous format numérique (Uniquement PDF. Tous les autres formats seront refusés)
 - Si aucune convention n'est déposée, le stage ne sera pas reconnu et accepté.

- Etalement du stage :
 - Le stage doit impérativement s'étaler sur un minimum de 20 semaines faisant partie d'un même cycle de cours. (Soit hiver 1 et 2 soit hiver 2 et printemps 1)
 - Conséquences d'un non-respect : Annulation complète du stage.

- Dépôt du dossier de stage complet, du rapport du stage par le stagiaire :
 - Au plus tard 60 jours après le dernier jour du stage
 - Conséquences d'un non-respect : 2 points seront retirés à la note finale du stage. Si le cahier et le rapport de stage ne sont pas « déposés » dans un délai de 120 jours après le dernier jour du stage, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.

2. CODE DE BONNE CONDUITE DU STAGIAIRE

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maitre de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maitre de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maitre de Stage en fait part directement au responsable AFT des formations.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer à l'AFT tout changement concernant le stage.

3. CONVENTION DE STAGE

Cette convention de stage est relative à un stage (cocher la mention exacte) :

- Pour le niveau de qualification Initiateur
- Pour le niveau de qualification Educateur

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Email : _____ Tél. : _____
Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Email : _____ Tél. : _____
Niveau de qualification AFT : _____

Le Maître de Stage s'engage à :

- Donner au stagiaire des tâches à réaliser ainsi que des responsabilités correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences, aux objectifs du stage et garantir la bonne adéquation des équipements et des supports.
- Remplir 12 fiches de guidance et 12 grilles d'évaluation et les transmettre tant au stagiaire qu'au responsable des formations AFT en respectant les délais (Cf. Chapitres 4 et 5)

ARTICLE 2 : STRUCTURE ACCUEILLANTE (CLUB OU L'ECOLE DE TENNIS)

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Personne de contact : _____ Gsm : _____
Email pers. contact : _____

ARTICLE 3 : DEFINITION DU STAGE ET ENGAGEMENT

Les parties s'engagent dans un partenariat avec l'AFT en matière de stage et adhèrent à la notion de stage telle que définie par l'AFT :

« Le stage donne la possibilité d'acquérir une expérience pratique dans.

Le stage doit permettre de développer les acquis d'apprentissage suivant :

- Acquérir une expérience pratique dans le milieu de l'enseignement du tennis ;
- Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation (Cf. descriptif des modules de formation) ;
- Renforcer ses compétences professionnelles, d'acquérir les comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de Moniteur Initiateur Tennis ;
- Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques ;
- Exercer la capacité d'analyse critique du candidat ;
- S'intégrer dans une équipe.

ARTICLE 4 : RESPECT DES REGLES EN VIGUEUR

Les partenaires assurent avoir pris connaissance du dossier de stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles les informations (documents pédagogiques, savoir-faire, projets, listing d'élève...) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE ET ASSURANCES

La structure d'accueil et le stagiaire (pour les dommages qu'il pourrait causer aux personnes ou aux biens dans le cadre de son stage) déclarent être assurés.

ARTICLE 7 : ABSENCE ET INTERRUPTION DU STAGE

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

Interruption temporaire :

Au cours du stage, le stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve d'accord du Maître de Stage et que la charge de travail du stage soit respectée. Pour toute autre interruption du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) le M.S. avertira le responsable des formations AFT par courriel.

Interruption définitive :

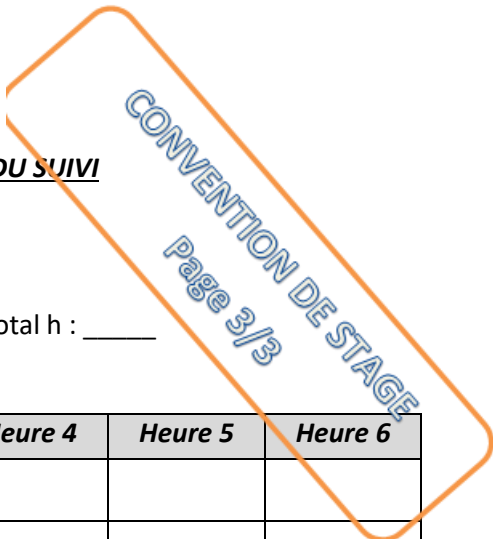
En cas de volonté d'une des trois parties (Structure d'accueil, opérateur de formation (AFT), stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DU STAGE ET DU SUIVI

Date prévue début du stage : ___/___/___

Date prévue fin du stage : ___/___/___

Nombre d'heures/semaine : ___ Nombre de semaines : ___ Total h : ___



	Heure 1	Heure 2	Heure 3	Heure 4	Heure 5	Heure 6
Jour de la semaine						
Horaire : De... à ...						
Collectif ou individuel						
Age des joueurs						
Genre des joueurs						
Format (18, 21 ou 24)						
Niveau des joueurs (5 étapes apprentissage. Chiffre de 1 à 5)						
Remarques éventuelles						
Si formule avec Maître de stage, préciser les dates de visite programmées (Minimum 24h)						
Guidance 1						
Evaluation 1						
Guidance 2						
Evaluation 2						
Guidance 3						
Evaluation 3						

Resp. formations AFT pour acceptation	Maitre de Stage	Structure accueillante	Stagiaire
Date + signature	Signature + Nom	Signature + Nom	Signature + Nom
M.DERMIENCE			

4. FICHES DE GUIDANCE DU STAGIAIRE

REGLES GENERALES :

En plus des évaluations que le M.S doit réaliser pour chacune des heures à 3 moments distincts du stage (Cf. chapitre évaluations), il doit également visiter le stagiaire pour chacune des heures à 3 moments qu'il juge stratégiquement intéressant dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage.

Ces visites servent à orienter, guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen de communication précieux pour les 3 parties (MDS, stagiaire et opérateur de formation)

A cet effet, le M.S doit utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et les réaliser en parfaite transparence avec le stagiaire.

Le M.S. fera autant de copies qu'il y a de visites (minimum 12) et après chaque guidance, le M.S doit scanner et envoyer la fiche par email au responsable des formations AFT.

Ces fiches doivent rester dans le dossier de stage du stagiaire et doivent être présentées à chaque fois que le responsable des formations AFT le demande ou à chaque fois qu'un chargé de mission effectue une visite sur les lieux du stage.

FICHE DE GUIDANCE N°/12

Stagiaire : _____ Maître de stage : _____

Date de la visite : ____/____/____

Après chaque guidance, le M.S doit scanner et envoyer la fiche par email (format PDF) au responsable de la formation AFT. Ce document est à photocopier 12 fois. Pour rappel, le MS doit réaliser 3 visites de guidance pour chacune des heures du stage

<i>Manquements</i>	<i>Solutions, moyens, conseils</i>
<u>Gestion matérielle : Espace, timing, matériel...</u>	
<u>Gestion sécuritaire :</u>	
<u>Gestion des contenus d'apprentissage :</u>	
<u>Gestion relationnelle : Communicat°, rétroact°</u>	
<u>Gestion de la méthode :</u>	

Signature M.S

Signature stagiaire

- Le candidat doit obtenir 50%
- En cas de non satisfaction, le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de 60 jours après réception de la cote d'évaluation
- En cas de nouvelle non satisfaction le candidat doit recommencer son stage.

– **EVALUATION DES LECONS :**

LECONS DU STAGE																	
<u>/170 Pts</u>																	
LECONS -9ANS				LECONS 10 -16 ANS GARCONS				LECONS 10 -16 ANS FILLES				LECONS INDI-VIDUELLES				TOTAL	TOTAL
<u>/90 Pts</u>				<u>/90 Pts</u>				<u>/90 Pts</u>				<u>/90 Pts</u>					
1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL	1**	2**	3**	TOTAL		
/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	/30	/30	/30	/90	360 Pts	170 Pts

- En cours de stage, pour chacune des 4 (ou 6 heures) identifiées comme heure de stage, le M.S. réalise 3 évaluations. (Pour chaque heure, 1 évaluation à la fin du 1^{er} tiers du stage, 1 2^{ème} évaluation à la fin du 2^{ème} tiers du stage et 1 3^{ème} évaluation à la fin du stage).
 - Evaluation de 3 leçons avec les joueurs de – de 9 ans ;
 - Evaluation de 3 leçons avec les garçons (entre 10 et 16 ans) ;
 - Evaluation de 3 leçons avec les filles (entre 10 et 16 ans) ;
 - Evaluation de 3 leçons individuelles.
- Le Maître de stage et/ou le chargé de mission présent(s) le jour de l'évaluation utilise(nt) la grille d'évaluation qui est mise à sa disposition par l'opérateur dans le cahier de stage. « Eval. CS 2.2.4 » qui se trouve dans les pages suivantes et les réaliser en parfaite transparence avec le stagiaire.

La grille doit être photocopiée autant de fois qu'il y a de leçons à évaluer.

Après chaque évaluation, le M.S doit scanner et envoyer la grille par email au responsable des formations AFT.

Ces grilles doivent rester dans le dossier de stage du stagiaire et doivent être présentées à chaque fois que le responsable des formations AFT le demande ou à chaque fois qu'un chargé de mission effectue une visite sur les lieux du stage.

- Chaque leçon est évaluée sur 30 points. Soit un total de 360 points si 4 public, de 270 points si 3 publics et de 180 points si 2 publics... ramenés sur 170 points.

- Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non satisfaction :
 - Le candidat doit obtenir 50% au total des leçons
 - Si le candidat n'obtient pas 50%, il doit effectuer un stage de guidance dans les 2 ans qui suivent la signification de son échec lors d'une formation didactique organisée par l'opérateur
 - En cas de nouvelle non satisfaction, le candidat est refusé

Cand. Stag		Evaluateur :	Y. Beckers / S. Lecloux / O. Davin / Y. Pévenage / X. Moureaux		
Lieu :	CF Mons	Date:	Vendredi	24-08-18	
Contexte:	Formation didactique		Thème:		

Evaluation
n°.../12

NA EA A AM

Remarques éventuelles...

A1	Comprend et utilise le vocabulaire spécifique	1								
A2	Structure la séquence	1								
A3	Gère l'aspect sécuritaire	1								
A4	Organise sa leçon avec efficacité	1								
A5	Engage la balle pour rentabiliser une situation de jeu	1								
A6	Anime pour créer un climat favorisant le perfectionnement	1								
A7	Prend le groupe en main	1								
A8	Utilise efficacement l'observation	1								
A9	Démontre pour favoriser le perfectionnement	1								
A10	Communique pour créer un climat favorisant le perfectionnement	1								
A11	Utilise efficacement l'intention	1								
A12	"Organise" efficacement le moment de liaison entre l'observation et l'adaptation	1								
A13	Met en place, présente et explique les exercices pour favoriser le perfectionnement	1								
A14	Distribue la balle pour favoriser le perfectionnement	2								
A15	Utilise les méthodes de correction	2								
A16	"Remplit" efficacement le moment de liaison entre l'observation et l'adaptation	2								
A17	Utilise efficacement le principe de fermeture/ouverture	2								
A18	Rétroagit de façon pertinente et adaptée	2								
A19	Fait des interventions tactico-techniques qui favorisent le perfectionnement	2								
A20	Individualise	3								
A21	Choisit des exercices qui favorisent le perfectionnement	3								
A22	Aide le joueur	3								
/30										
B1	Porte des vêtements appropriés	1								
B2	Lace ses lacets	1								
B3	Reste maître de ses émotions en toute circonstance	1								
B4	Parle avec respect aux élèves	1								
B5	Est ponctuel	1								
B6	Respecte le matériel	1								
B7	Est dynamique dans sa façon de parler	1								
B8	Est patient	1								
B9	Intervient avec équité	1								
B10	Joue son rôle de personne ressource	1								
B11	Adopte un style coopératif (pas trop directif)	1								
B12	Est dynamique dans son langage corporel	1								
B13	Adopte des attitudes d'écoute (proximité, regard, expressions du visage...) et manifeste de l'intérêt aux propos des joueurs	1								
										Impression générale
										Conseils

Savoir-faire

Savoir-être

– **EVALUATION DU RAPPORT DU STAGE ET DOSSIER DE STAGE :**

- Evaluation effectuée sur 50 points (20 + 30) puis ramenée sur 30 points (15 + 15) en utilisant la grille d'évaluation « CS 1.2.10 Stage didactique. Rapport de stage »

/30 Pts										
RAPPORT DE STAGE						DOSSIER DE STAGE				
<u>/15 Pts</u>						<u>15 Pts</u>				
Capacité à présenter l'environnement	Capacité à analyser les expériences vécues	Capacité à conclure le travail	Capacité à présenter un travail écrit	TOTAL	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Qualité des préparations	TOTAL	TOTAL
/2	/8	/6	/4	/20	<u>/15</u>	/5	/5	/20	/30	<u>/15</u>

- Echéancier et modalités de communication :
 - Le rapport du stage doit être envoyé (format papier **et** numérique) dans un délai de 60 jours après le dernier jour du stage par courrier au secrétariat de l'opérateur ;
 - Conséquences d'un non-respect de l'échéancier :
 - 2 points seront retirés à la note finale de l'évaluation du rapport de stage ;
 - Si un délai de 120 jours après le dernier jour du stage est atteint, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.
- Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non satisfaction :
 - Le candidat doit obtenir 50%
 - En cas de non satisfaction, le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de 60 jours après réception de la cote d'évaluation
 - En cas de nouvelle non satisfaction le candidat doit recommencer son stage.

6. PREPARATION DES LECONS

REGLES GENERALES :

« Préparation minutieuse et adaptation judicieuse »

Le stagiaire doit utiliser autant que possible pendant toute la durée de son stage la feuille de préparation qui se trouve à la page suivante.

Ces feuilles doivent lui servir de support et d'aide-mémoire pendant la leçon.

Le candidat doit cependant veiller à ne pas rester « enfermé » dans sa préparation et s'adapter face à la vitesse de compréhension, d'assimilation des élèves.

Ces fiches doivent rester dans le dossier de stage du stagiaire et doivent être présentées à chaque fois que le responsable des formations AFT le demande ou à chaque fois qu'un chargé de mission effectue une visite sur les lieux du stage. Le MDS doit également pouvoir visionner ces feuilles de préparation à tout moment du stage.

COMMISSION PEDAGOGIQUE A.D.E.P.S – A.F.T.

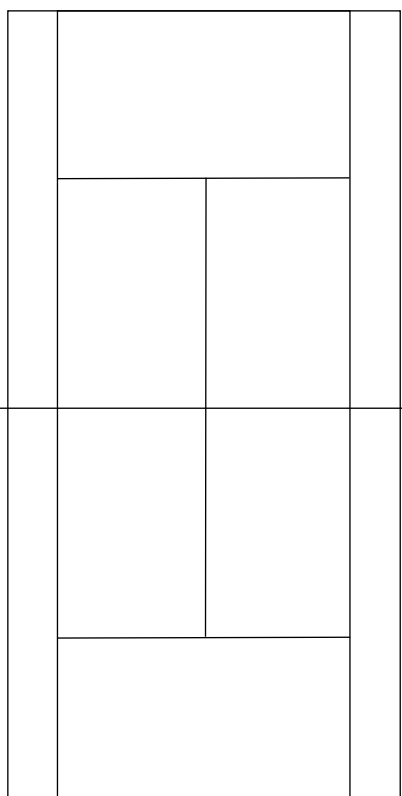
Préparation d'une séquence

Nom : Date :/...../.....

Nbre de joueurs : Etape : Objectif tactique (thème) :
.....

Situation d'observation

- Description de la sit. de jeu ; consignes ; but ; critères de réussite :



- Moyens de sensibilisation à l'objectif tactique :

–
–
–

- Difficultés logistiques éventuelles et matériel à préparer :

– –
– –
– –

- Variables(s) pour n+1 et n-1 :

–
–
–

- Exigences tactiques optimales :

– –
– –
– –

- Références techniques

– –
– –
– –

Pistes pour liaison et adaptation :

7. ATTESTATION DE FIN DE STAGE

Je soussigné, en qualité de Maitre de Stage, atteste que le stagiaire..... a réalisé dans le club toutes les étapes obligatoires de son stage didactique dans le cadre de sa formation Moniteur tennis Educateur.

Le stage a débuté leet s'est terminé le

Je certifie également avoir parcouru le dossier de stage composé par le stagiaire et effectué toutes les démarches afférentes à mon rôle.

Certifié exact le,

à

Signature

8. RAPPORT DE STAGE

1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Travail personnel visant à faire un bilan sur les expériences vécues dont les objectifs sont :

- Présenter le club d'accueil (Description, évolution, ambition...)
- Expliquer les tâches réalisées par le stagiaire ;
- Réaliser un bilan de ces tâches en mettant en avant les points forts et les points faibles rencontrés au cours du stage ;
- Faire une évaluation du Maître de Stage
- Mettre en évidence les apports personnels et « professionnels » du stage.

2. ECHEANCIER ET MODALITES DE COMMUNICATION :

- Le rapport du stage (et le dossier de stage) doit être transmis au secrétariat des formations AFT sous format papier **et** numérique (PDF uniquement) dans un délai de 60 jours après le dernier jour du stage ;
- Conséquences d'un non-respect de l'échéancier :
 - 2 points seront retirés à la note finale de l'évaluation du rapport de stage ;
 - Si un délai de 120 jours après le dernier jour du stage est atteint, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.

2. PLAN REDACTIONNEL DU RAPPORT DE STAGE A RESPECTER :

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- Présentation du club d'accueil et de son contexte
- Tâches réalisées
 - Sur le terrain
 - En dehors du terrain
 - Dans la vie du club
- Evaluation du Maître de stage (Présentation, points forts, points faibles)
 - Présentation
 - Points forts
 - Points faibles
 - Disponibilité
 - Respect des tâches administratives et leur timing
 - Respect du planning de visites
- Apports professionnels du stage
- Apports personnels du stage
- Réflexion sur les éléments suivants : Comment aujourd'hui est-ce que j'applique
 - Les principes tactico-techniques évolutifs
 - L'ouverture-fermeture
 - Les aides méthodologiques
 - Les situations de jeu de départ

- La méthode analytique
- L'ordre de priorité des défauts
- La sensibilisation tactique
- La structure de la séquence
- Conclusion
- Lexique des termes utilisés.

3. EXIGENCES DE MISE EN FORME :

Le rapport doit contenir entre 4 et 10 pages (sans compter couverture, dos, table des matières, lexique, bibliographie et annexes éventuels). Le rapport peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

- Le rapport de stage doit respecter les règles :
 - Du plan rédactionnel ;
 - De dactylographie (Police : Calibri 11) ;
 - De numérotation des pages, des chapitres et des sections ;
 - Des notes infrapaginales ;
 - De citations d'auteurs ;
 - De déontologie en matière d'emprunts de sources.

9. « CHECK LIST » CONTENU DOSSIER DE STAGE

Le dossier de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et l'opérateur de formation. Le stagiaire doit toujours avoir son dossier avec lui pendant toute la durée du stage.

Une fois les leçons du stage terminées et l'attestation de fin de stage signée et renvoyée au secrétariat de la Formation des cadres AFT, le stagiaire doit faire parvenir, en respectant les délais, son dossier de stage complet (fardes composée de 6 parties distinctes) au secrétariat de la Formation des cadres AFT.

Le dossier pour être considéré comme complet doit comprendre tous les éléments suivants :

1	La convention de stage signée par toutes les parties	V
2	Les 12 évaluations réalisées par le Maître de stage	
3	Les 12 fiches de guidance réalisées par le Maître de stage	
4	Toutes les préparations de leçon	
5	L'attestation de fin de stage signée par le Maître de stage	
6	Le rapport de stage	

10. CONTACTS

1. SECRETARIAT DE LA FORMATION DES CADRES AFT :

Centre d'entraînement A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large, 4

7000 MONS

Tel. : 065/32.96.12

Email : brigitte.lust@aftnet.be

2. PERSONNE DE CONTACT CHARGÉE DES FORMATIONS DES CADRES :

Dermience Michaël

Centre d'entraînement A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large, 4

7000 MONS

Email : michael.dermience@aftnet.be